

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES



**SETTIMANALE CORSU**  
**D'INFORMAZIONE**  
**HEBDOMADAIRE CORSE**  
**D'INFORMATIONS**

**THÉÂTRE**

**DES TRÉTEAUX,  
 UN VIOLON ET  
 UN CERCLE  
 DE CRAIE**

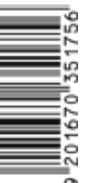
P5 À 7



Photo ICN • EP

1,75€

KAMPÀ P2 • OPINIONS P4  
 SOCIÉTÉ P8 • POLITIQUE P18  
 DETTI È FATTI P20 • AGENDA P21  
 CARNETS DE BORD P22  
 ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

C'EST ÉTRANGE:  
AUCUN DE MES FANS  
NE SE DEMANDE SI  
JE ME SÉRAIS ALLIÉ  
AVEC TOI...

VILLEPIN SE SENT  
UN PEU SEUL



S O M M A I R E À LA UNE

THÉÂTRE

**DES TRÉTEAUX, UN VIOLON  
ET UN CERCLE DE CRAIE**

P5 À 7



OPINIONS

SOCIÉTÉ **UNE PRIDE SOUS TENSION**

LÉGISLATIVES **DES DIVISIONS... ET DE POSSIBLES SOUSTRACIONS**

DETTI È FATTI

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P18

P20

P21

P22

P9

### ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

#### DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR  
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

**Paul Aurelli** : 06 86 69 70 99  
pa@aurelli.com

Directeur délégué :

**Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47  
jfa@aurelli.com

Chef d'édition

**Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40  
informateur.corse@orange.fr

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction

**Eric Patris** : 06 44 88 66 33  
eric.patris-sra@icn-presse.corsica

#### BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu  
20600 BASTIA

Secrétariat

**Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36  
gestion@corsicapress-editions.fr

#### ANNONCES LÉGALES

**Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92  
al-informateurcorse@orange.fr

#### ABONNEMENTS

**Abderrahim Benyoucef** : 04 95 32 89 97  
icn-abonnement@orange.fr

#### CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€  
114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu  
20600 BASTIA  
Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques  
Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009  
Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

## Dicisioni capitali

**P** iù d'una trentina di candidati sò in corsa pà l'alizzioni legislativi anticipati inde i quattru circuscrittioni di Corsica. Tutti sò cunfruntati à una sfida maiò: riescia à fà senta u so missaghju prisintendu u so prugramma in puchissimi ghjorni. U Presidenti di a Republica hà pigliatu di cortu à tuttu u mondu cù a dissuluzioni di l'Assemblea naziunali dopu a disfatta di a so famiglia pulitica inde u scrutinu aurupeu, inghjinnendu una crisa pulitica ancu di più maiò. Incù candidati à corri corri trà u dipositu di i so listi è ubligati à fà campagna di listes-sa manera, a sirenità hè l'ultimu sintimu chì devi animà ogni parsunalità pulitica ingaghjata inde a battaglia. Ind'è noi, i naziunalisti Michel Castellani, Paul André Colombani è Jean Félix Acquaviva è l'anzianu alliatu di a maghjuria prisindinziali incù u so partitu Horizons Laurent Marcangeli rimettini in ghjocu u so futtogliu. S'è a cullata di u Rassemblement National si risenti soprattuttu in cuntinenti, ùn ci vularia micca à intarrallu troppu prestu nant'à a nostra isula, puru s'ellu hè incarnatu pà trè candidati nant'à quattru da ghjenti cumplittamenti scunnisciuti. Altri dimarchji di u listessu currenti d'idei, com'è quilla purtata da Mossa Palatina, sarani da surviglià cù primura. À diritta, ritruvaremi soprattuttu candidati libari è senza appartenenza à qualsiasi partitu, dopu a crisa tremenda campata da Les Républicains. A manca, cù u so Novu Fronti Pupulari assai largu in cuntinenti malgradu calchi scuzzulata, duvaria avè difficultà par asista inde st'alizzioni in Corsica, incù partiti è militanti spapersi o guasgi spariti dipoi guasgi deci anni. Infini, hè u movimentu naziunalistu chì ghjoca grossu durante issi legislativi. S'è l'indipendentisti di Nazione ani sceltu d'un prisintà nisun candidatura, quilli di Core in Fronte sò prisenti in ogni circondu. Ci sò dinò l'autunumisti di u PNC inde dui circuscrittioni, mentri chì Femu a Corsica s'hè postu nant'à trè circondi. L'alittori pudariani circà à sanzionà u bilanci bellu poveru di Gilles Simeoni è di a maghjuria tarritorialia in postu dipoi 2015 à l'uccasioni di issi legislativi? Pudaria accada. St'alizzioni prumettini d'essa appassionanti ma dinò di un'impurtanza capitali pà l'avvena. Basta à andà à fighjulà i prugrammi di l'uni è di l'altri pà rendasini contu è a Corsica ùn pudarà micca parà i cunsiquenzi di tali o tali risultatu à tutti i nivelli. ■ Santu CASANOVA

## SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

**(Galleries) Lafayette, nous (y) voilà!** Comme dans ce célèbre grand magasin, «*il se passe toujours quelque chose*» en France, en ce moment. Après le choc de la dissolution de l'Assemblée nationale et l'annonce de nouvelles élections législatives organisées dans la précipitation, après le spectacle fort peu digne qu'ont donné nombre d'hommes et de femmes politiques de tous bords, voilà que les Français se penchent non sans appréhension sur l'article 16 de la Constitution. Celui qui, sous certaines conditions, permet d'accorder des pouvoirs exceptionnels au président de la République, lui permettant ainsi, nous explique-t-on sur le site du Conseil constitutionnel, de «*prendre des mesures qui relèvent normalement de la compétence du Parlement ou exercer le pouvoir réglementaire sans solliciter le contreseing du Premier ministre et des ministres*». Ah mince, c'est possible, ça? Mais oui, même s'il ne fut activé qu'une fois, par Charles de Gaulle, du 23 avril au 29 septembre 1961, après la tentative de coup d'état de quatre généraux à Alger. Ah... C'est vrai qu'on la connaît bien mal, cette pourtant fameuse Constitution. Déjà, dès l'article 1, régulièrement brandi, c'est la course à qui, du journaliste au ministre en passant par le citoyen lambda, s'y réfèrera tout se montrant incapable d'en énoncer correctement les termes. Alors l'article 16, pensez donc. Seulement voilà, il se dit à présent qu'Emmanuel Macron envisagerait très sérieusement d'y recourir si l'issue des élections législatives qu'il a provoquées prenait une tournure défavorable. C'est en tout cas ce qu'a annoncé Europe 1, relayé par de nombreux autres médias. L'Élysée a certes démenti, mais l'expérience a montré que, trop souvent, les démentis du président n'étaient que des confirmations en creux. Alors, on se découvre de nouvelles lectures et on y va de son analyse de texte, pendant que sur les réseaux sociaux, certains comptes russes s'en donnent à cœur joie. Quelques voix s'élèvent pour objecter qu'il y a tout de même des garde-fous. Mais on a hélas vu tant de choses folles se produire et tant de parapets céder, en l'espace de 10 jours. ■

**Elisabeth MILLELIRI**

**E1 Europe 1** @Europe1

INFO EUROPE 1 - En cas de débordements après les élections, Emmanuel Macron pourrait activer l'article 16 de la Constitution

**Alexandre Langlois** @AlexLanglois\_ · 9h

#Macron réfléchit à devenir dictateur, de façon légale.

**Pascal Laurent** @Pascal\_Laurent\_ · 8h

🇫🇷 Gouverner par le chaos—En cas de «débordements après les élections», Macron pourrait activer l'article 16 de la Constitution et prendre les pleins pouvoirs.

🇫🇷 🇷🇺 **Voix de Russie en France** @fr\_russie · 8h

🇫🇷 Votre président semble avoir un problème... Emmanuel Macron envisagerait d'activer l'article 16 de la Constitution, qui lui conférerait les pleins pouvoirs en cas de troubles après les #Législatives2024, si aucun parti n'obtient de majorité absolue. (Europe 1)

**Purdey Kon** @purdeykon.bsky.social @francoisleffe · 8h

Vous la sentez monter la petite musique autoritaire ? Et qui va décréter que ces éventuels débordements menacent la République ? Et à qui profitera le crime à votre avis en dehors de Macron lui-même ?

**Yoyo** @Yoyoretla\_ac · 8h

« Je leur ai balancé ma grenade dégoupillée dans les jambes. On va voir comment ils s'en sortent » - 10 Juin 2024.

Usage de l'article 16 de la constitution en cas de non majorité absolue.

Il aime voir cramer le pays, jouer avec le pays. C'est un véritable gosse dangereux. [x.com/CerfiaFR/statu...](https://x.com/CerfiaFR/statu...)

**Lena Delaine** @LenaDelaine

Arrêtez de relayer des media qui rapportent des informations biaisées ! Bien que l'article 16 de la Constitution puisse être effectivement alarmant, son application est cependant encadrée et pour être effective doit suivre deux conditions strictes et réunies.

**Maître Gardien** @avocatpublic · 7h

Attention aux fake news, les conditions de recours à l'article 16 de la Constitution sont très strictes.

### HUMEUR

## Si riparte in campagna !

**C'est** la surprise de l'été pour les députés qui pensaient certainement profiter de la pause offerte par les Jeux olympiques de Paris pour prendre un peu de repos après plusieurs mois d'agitation politique. Mais à l'issue des élections européennes, alors qu'ils ont débattu pendant plusieurs mois autour de l'assurance-chômage des Français... eh bien le grand patron en a décidé autrement et les a finalement tous renvoyés vers les portes des agences France Travail de leurs circonscriptions. Et le comble, si l'on peut dire, c'est qu'ils n'ont que quinze petits jours pour retrouver un « emploi » sous les ors du Palais Bourbon. Mais attention, la concurrence est rude et les anciens collègues ne sont pas toujours très compréhensifs sur les choix de carrière ou de nouveaux amis. C'est ce qui est arrivé à un certain Eric, qui s'est même enfermé dans son bureau afin de le faire savoir. Et puis il y a François, ancien grand chef lui aussi, qui a décidé de retourner voir ce qui se passait dans sa campagne corrézienne en vue d'une possible reconversion. Et oui, il va donc falloir rebattre le pavé pour retrouver son appartement parisien mais cette fois-ci l'électorat risque d'être plus frileux et moins compatissant. Il faut dire que ceux qui s'assoient tout à droite de l'hémicycle ont bien envie de faire entrer leurs copains sur les bancs de l'Assemblée nationale et fêter tout ça sous les dorures des salons, bars et autres restaurants du Palais Bourbon. Et puis ne les oublions pas, il y a aussi les premiers de la classe, Gérard ou encore Gabriel que l'on retrouve au premier rang le mercredi, ils risquent fort bien de partir cartons dans les bras en plein milieu de l'été. Eux qui pensaient sans doute assister en premières loges aux épreuves des Jeux Olympiques. D'ailleurs, ne dit-on pas que la politique est un sport, voire un sport national en France? Sommes-nous en train d'assister ici aux premières épreuves des JO? Il faut dire que les places se faisaient rares et que les prix des billets sont inaccessibles pour le plus grand nombre. Tous les Français en profitent désormais... ■ **Christophe GIUDICELLI**

# QUELQUES TRÉTEAUX, UN VIOLON ET UN CERCLE DE CRAIE



Photo ICN • EP

**À une exception près, c'est un rendez-vous qui revient depuis maintenant vingt-quatre ans ans. Du 1<sup>er</sup> au 5 juillet 2024, le Théâtre dans les quartiers est de retour à Ajaccio. Durant cinq soirées, en plein air, dans différents quartiers de la ville, des comédiens amateurs se produiront, gratuitement, après avoir répété durant des mois sous la direction du metteur en scène Paul Grenier. En compagnie de la violoniste Vanessa Cahuzac, ils présentent cette année Le Cercle de craie caucasien.**



Photos ICN • EP

**V**ingt-quatre ans que ça dure, cette belle histoire. Vingt-quatre ans que chaque printemps, à Ajaccio, des personnes issues d'horizons très différents se retrouvent ou se rencontrent pour la première fois autour du metteur en scène Paul Grenier, fondateur de la compagnie Le thé à trois. Il y a des adolescents, des seniors; des gens qui ont des fins de mois difficiles et d'autres qui sont plus aisés. Il y a ceux qui ont déjà une expérience du théâtre et ceux qui n'en ont aucune mais qui veulent essayer. Il y a ceux qui ont une mobilité réduite ou un handicap et ceux qui peuvent charrier les décors et monter une estrade comme si de rien n'était ou piquer un sprint en talons aiguilles sur un caillebotis. Il y a les « anciens » qui étaient là dès le tout début et il y a, chaque année, des « nouveaux » qui viennent tenter l'expérience. Il y a ceux qui parlent corse et ceux qui ne l'apprendront jamais. Il y a ceux qui n'ont pas peur des rôles un peu lourds ou des longs textes à apprendre et ceux qui préfèrent se concentrer sur un petit rôle. Il y a ceux qui aiment les travaux manuels et vont réaliser leur costume eux-mêmes ou encore contribuer à la création d'accessoires et ceux qui ne savent pas coudre ou bricoler mais qui amènent des chocolats ou des gâteaux à partager. Il y a des amitiés qui naissent et parfois des inimitiés ou tout simplement de petites frictions passagères, aussi, parce que c'est inévitable dans un groupe qui, selon les années, réunit entre vingt et quarante individus. Mais si griefs il peut y avoir, ils seront généralement mis entre parenthèses : on n'est pas dans un club de rencontres et encore moins dans un octogone, mais dans un atelier de théâtre. Avec, en ligne de mire, cinq représentations publiques dans les différents quartiers de la ville. Alors on sait que super-copains pour la vie ou pas, on a sacrément intérêt à faire des efforts et à tous tirer dans le même sens. C'est ça aussi, une troupe de théâtre : savoir vivre et fonctionner en société.

### PARCE QUE LE THÉÂTRE S'ADRESSE À TOUS

Depuis son lancement en 2001, l'opération Théâtre dans les quartiers, portée par la Ville d'Ajaccio et le Thé à Trois, avec le soutien de la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien et de l'État, a permis à quelque 600 personnes d'expérimenter

la pratique théâtrale et une poignée d'entre eux, suite à cette expérience, ont poursuivi sur cette voie et sont devenus comédiens professionnels. Toutefois, le but n'est pas seulement de permettre à des Ajacciens de pratiquer gratuitement une activité artistique, il est aussi de porter, dans différents quartiers de la ville, de beaux textes qui ont du sens et qui, souvent, font écho à des préoccupations contemporaines ou même les éclairent. Car jamais Paul Grenier n'a cédé à la facilité qui aurait pu consister à jouer la carte du divertissement pour le divertissement. Si les productions du Théâtre dans les quartiers visent à ce que le public (qu'il soit assis face à la scène ou accoudé à sa fenêtre) passe un moment agréable, l'objectif est aussi de réaffirmer que le véritable but du théâtre est de parler à tout le monde et pas seulement à ceux qui peuvent s'offrir le voyage et le séjour pour assister au Festival d'Avignon. Et de montrer que, contrairement à certaines idées reçues, Shakespeare, Tchekov, Goldoni, Giraudoux, Ionesco ou Obey, ne sont pas « trop difficiles » pour des publics qui n'ont que rarement (ou même n'ont jamais) eu l'occasion de franchir la porte d'un théâtre.

### RENOUER AVEC L'ESPRIT DU COLLECTIF ET DE LA TROUPE

Pendant plusieurs années, Paul Grenier a ainsi proposé, avec peu de moyens mais souvent de grands effets, des pièces jugées aussi « ambitieuses » que *Macbeth*, *Don Juan* ou *l'homme de cendres*, *La Tempête*, ou encore *Don Quichotte*. Puis, devant la difficulté qu'il y avait parfois à faire répéter ensemble trente voire quarante participants, il a opté pour des spectacles basés sur des extraits d'œuvres, interprétés par de petits groupes de comédiens amateurs. En veillant cela dit à ce que chaque spectacle ait un thème bien défini : la cité et la mixité, l'itinérance voulue ou subie, les mythes... Mais en 2023, il a voulu revenir aux débuts du Théâtre dans les quartiers et présenter une unique pièce, dans son intégralité. « J'avais envie de retrouver une méthode de travail très collective, avec plus d'entraide et d'écoute, de retrouver vraiment un travail de troupe » explique-t-il. Son choix s'est porté sur *Le Cercle de craie caucasien*, pièce de Bertolt Brecht écrite en 1945 et qui s'inspire à la fois d'une légende chinoise et du jugement de Salomon. Quelques

« J'avais envie de retrouver une méthode de travail très collective, avec plus d'entraide et d'écoute, de retrouver vraiment un travail de troupe »



## Le Cercle de craie caucasien

L'action se situe en Georgie, dans une ville imaginaire régentée par le riche gouverneur Georgi Abachvili; alors que le pays est en guerre avec la Perse, que le peuple est écrasé sous les impôts et le poids des conscriptions, des princes fomentent un soulèvement pour destituer le grand duc et font assassiner ses gouverneurs, à commencer par Abachvili dont l'épouse est contrainte à fuir, en emportant ses bijoux et ses fourrures... mais en abandonnant son fils nouveau-né, Michel. L'enfant est recueilli in extremis par une domestique, Groucha, qui venait tout juste de se fiancer à un soldat, Simon. Mais les princes, résolus à exterminer la lignée du gouverneur, lancent leurs hommes à la poursuite de l'enfant, que Groucha va mettre tout en œuvre pour protéger parfois au péril de sa vie, le faisant passer pour le sien et acceptant la perspective d'être rejetée par sa propre famille mais aussi de perdre la confiance et l'amour de Simon. Les années passent, l'enfant grandit auprès de Groucha, puis la guerre prend fin, les soldats reviennent tout comme la veuve du gouverneur, bien décidée à gérer la fortune de son mari dont Michel est l'unique héritier. Elle réclame alors l'enfant et saisit la justice. Entre-temps, par un rocambolesque concours de circonstances, la charge de juge a été confiée à Azdak, l'écrivain public, un intellectuel cynique porté sur la bouteille qui rend la justice au gré de ses lubies et parfois des dons en espèces sonnantes et trébuchantes que lui font les justiciables. À qui accordera-t-il la garde de l'enfant? Représentations: le 1<sup>er</sup> juillet dans la cour de l'école Sampiero; le 2 juillet, dans la cour de l'école maternelle Saint-Jean; le 3 juillet dans les Jardins familiaux du quartier des Cannes; le 4 juillet dans la cour de l'école Simone Veil aux Salines et le 5 juillet dans la cour de l'école de Mezzavia. ■

*«C'est une pièce où on est dans le concret, avec une galerie de vrais gens. Il y a ceux qui sont bien ancrés sur terre, font et disent des choses justes, légitimes et sensées alors que d'autres ne pensent qu'à servir leurs ambitions et il y a beaucoup de personnages en demi-teintes, qui essaient parfois de faire quelque chose de bien, mais qui sont pris entre deux feux.»*

années auparavant, dans un autre contexte que «les quartiers», Paul Grenier avait déjà monté cette pièce. «À l'époque, j'avais surtout été touché par le thème de la maternité, de l'instinct maternel et les questions qui sont soulevées sur les liens du sang et ceux du cœur. À présent, s'y ajoute un autre thème, en résonance avec notre actualité, celui de la guerre et de ce qu'elle peut révéler des hommes. On entend souvent dire aujourd'hui que la guerre est à notre porte, mais j'ai parfois l'impression qu'elle est déjà sur le pas de nos portes tant on voit se multiplier les conflits de voisinage. J'ai le sentiment qu'on est devenus maladroits dans la façon d'appréhender le collectif. Si on n'arrive plus à s'entendre ou à régler calmement des petits différends avec ceux qui vivent sur le même palier ou dans la maison d'à côté, comment s'étonner de voir resurgir la menace de la guerre dans le monde?» C'était aussi, ajoute le metteur en scène, l'occasion d'explorer un autre répertoire dans les quartiers. «On avait jusqu'alors travaillé le théâtre français, le théâtre anglais et le théâtre italiens, mais jamais encore le théâtre allemand». Et puis, dans ces représentations de quartiers où les comédiens amateurs jouent littéralement à quelques centimètres de la première rangée de spectateurs, et sont face à eux pratiquement les yeux dans les yeux, le théâtre de Brecht qui invite à «briser le quatrième mur», cette enceinte invisible qui se dresse entre acteurs et public, allait de soi. «On a donc travaillé l'adresse directe au public mais aussi la narration du cœur. De plus, c'est une pièce qui sollicite aussi bien les acteurs que le public dans beaucoup de domaines -intellectuel, émotionnel, politique- tout en étant une véritable pièce d'action: il se passe toujours quelque chose, ça bouge beaucoup. Enfin, c'est une pièce où on est dans le concret,

*avec une galerie de vrais gens. Il y a ceux qui sont bien ancrés sur terre, font et disent des choses justes, légitimes et sensées alors que d'autres ne pensent qu'à servir leurs ambitions et il y a beaucoup de personnages en demi-teintes, qui essaient parfois de faire quelque chose de bien, mais qui sont pris entre deux feux. Ça nous amène à nous questionner sur notre posture dans certaines situations: est-ce qu'on est dedans? Est-ce qu'on est dehors? Est-ce qu'on est assis entre deux chaises?»*

L'an passé, cela dit, il s'est produit quelque chose qui n'était encore jamais arrivé, pas même en 2020 au plus fort de la crise sanitaire, et qui semblait inimaginable: à peu de temps de la première, Paul Grenier a annulé les représentations! «Je me suis rendu compte que la pièce était bien plus grande que nous. Après des années à travailler de petits extraits en petits groupes, revenir à une pièce unique, surtout avec cette œuvre-là et 38 comédiens, ça demandait un peu plus de temps. J'ai donc préféré nous donner un an de plus pour mieux nous préparer. Ce n'est pas un échec, mais plutôt une leçon.»

Les comédiens abordent à présent les «filages», puis les «générales», en costumes, accompagnés par le violon de Vanessa Cahuzac qui sera à leurs côtés sur scène pour interpréter les pièces qu'elle a tout spécialement composées pour ce spectacle. Et c'est bien entendu le moment des appréhensions, celui où on est persuadé qu'on a oublié les répliques et les consignes de jeu qu'on maîtrisait pourtant il y a peu encore; le moment où se demande si c'est bien raisonnable de s'être lancé dans une telle entreprise... Mais c'est justement ça, aussi, le Théâtre dans les quartiers. «C'est parce que ça existe qu'on fait des choses un peu folles comme ça, sinon on ne les ferait jamais!» ■ Elisabeth MILLELIRI

LGBTQ +

## UNE MARCHÉ DES FIERTÉS DANS UN CONTEXTE TENDU

**L'Arcu LGBTI + Corsica lance un appel à participer, le 22 juin prochain, à la deuxième édition insulaire de cet événement en faveur des droits des membres de la communauté LGBT.**

**Une manifestation qui prend une tournure particulière au milieu d'une crise politique inédite, d'où pourraient émerger des « menaces pour les libertés et choix de vie » selon l'association.**



« **N**ous sommes les enfants de la Corse. Gays, lesbiennes, trans, bisexuels... Nous aimons notre île et nous comptons y rester. Nous désirons être nous-même sans subir de violences, d'humiliations ou le déni de nos existences. » C'est en ces termes que l'Arcu LGBTI + Corsica lance un appel à participer à une Marche des fiertés à Ajaccio le 22 juin prochain. L'année dernière, l'association avait déjà

organisé un premier événement à Bastia qui avait rassemblé quelques 300 personnes. Mais cette manifestation festive et revendicatrice prend cette fois une portée toute particulière, au vu du contexte politique de crise que la France traverse actuellement. D'ailleurs, cette seconde marche corse était initialement annoncée pour le 29 juin. Après la dissolution de l'Assemblée nationale et l'organisation d'élections législatives anticipées les 30 juin et 7 juillet, décision a été prise de l'avancer afin qu'elle puisse servir de caisse de résonance aux messages qui seront portés à cette occasion. « Nous organisons cette marche pour revendiquer nos droits, occuper l'espace public, célébrer nos existences dans leur diversité, mais également pour nous retrouver, nous rencontrer, renforcer nos liens, nous sentir forts ensemble, explique ainsi l'Arcu. Nous marchons et luttons contre la lesbophobie, l'homophobie, la biophobie, la transphobie, le patriarcat, ses violences sexistes et son cortège de féminicides, le validisme, la sérophobie, la mutilation des personnes intersexes, contre toutes les oppressions et discriminations qui abîment le quotidien de tant d'entre nous, qui parfois nous mettent en danger. ». En somme, une action « essentielle dans le contexte politique actuel, au regard des menaces pour nos libertés et nos choix de vie » pour l'Arcu qui a lancé un grand appel à la rejoindre pour cette Marche des fiertés, auquel plus d'une vingtaine d'associations, de syndicats et d'organisations politiques ont déjà répondu. Le but étant de s'appuyer sur des alliés de choix pour dénoncer une « remise en cause des droits LGBT. » En effet, déplore l'Arcu, « ces derniers mois, nous constatons en France une offensive violente contre les personnes trans. Ces attaques ont lieu dans les médias, mais également au sein du Parlement ». L'association pointe notamment le projet de loi des Républicains examiné au Sénat le 28 mai dernier, visant à interdire toute transition médicale aux mineurs. Un projet qui « n'est pas un acte isolé », selon les responsables de l'association, mais qui « s'inscrit dans une période réactionnaire et répressive permettant la radicalisation de la transphobie ». Et les responsables de l'Arcu craignent que les choses ne deviennent encore plus compliquées suivant les résultats des prochaines échéances électorales : « Nous faisons partie des communautés en danger. Il suffit de regarder l'histoire. À chaque fois que des partis d'extrême droite sont arrivés au pouvoir, dans n'importe quel pays, les premières populations visées ce sont souvent les minorités sociales, ethniques ou celles qui ont fait des choix de vie liés à leur question de genre ». En outre, l'association s'alarme d'une « fracture de la société corse » où « nous assistons à la montée d'idéologies d'extrême droite, notamment par le biais de groupuscules ouvertement racistes, xénophobes et réactionnaires. Nos identités et revendications sont parfois désignées comme étant incompatibles avec le territoire et la communauté corse. Pourtant, s'il y a bien quelque chose d'importé ici, ce sont plutôt les paniques morales de l'extrême droite française, ainsi que leur cadre théorique fallacieux et inadapté aux réalités insulaires ». Les responsables de l'association ajoutent vouloir marcher aussi « pour les Corses LGBTQIA + de la diaspora » qui ont parfois quitté leur île « dans la honte, voyant dans ce départ la seule alternative pour être libres d'être pleinement elles/eux-mêmes. Nous voulons simplement vivre sans nous cacher ». Les responsables de l'Arcu donnent rendez-vous le 22 juin à partir de 14 heures sur la place Abbatucci. ■ **Manon PERELLI**

\* Les organisations soutenant la Marche des fiertés : Avvene Ghjustu è Resiliente, la CGT Corse, FSU 2A, Aiutu Corsu, A Manca, A Manu Violetta, Amnesty International, A Reta, C3S, Collages Féminicides Corse, Collages Féminicides, Cumitatu di Ricustruzione d'u partitu comunista, Ghjuventù di manca, Inseme à manca, Intim Agir, Zitelle in Zerga, la France Insoumise, la Ligue des Droits de l'Homme, Passi di Luna, le PCF, Per a Pace, Podcastu Sexistu, Union Communiste Libertaire.



## CREATION SOCIETE

N° 01

### CIABRINI-SUBRINI

Société Civile de Moyens

Au capital de 100 euros

Siège social : 19, cours Napoléon  
20000 Ajaccio

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 11 juin 2024 à AJACCIO (20000), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile de Moyens  
**Dénomination sociale :**

**CIABRINI-SUBRINI**

**Siège social :** 19, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio

**Objet social :** La Société a pour objet exclusif la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de la profession de ses membres, à savoir la profession d'orthoptiste, en veillant au respect de la liberté de choix du praticien par le patient et de l'indépendance technique et morale de ses membres qui exercent sous leur entière responsabilité personnelle.

Elle peut notamment acquérir, louer, vendre, échanger les installations et appareillages nécessaires à l'exercice de la profession de ses associés.

Elle peut encore engager le personnel nécessaire mais aussi acquérir ou prendre à bail tous immeubles et droits immobiliers nécessaires à l'exercice de cette profession ou au logement de ses membres ou de son personnel.

Elle peut également mettre à disposition lesdits moyens utiles à l'exercice des professionnels médicaux et paramédicaux qui ne seraient pas membre de la Société.

Elle ne peut accomplir elle-même aucune des missions réservées à l'exercice professionnel des orthoptistes.

Elle ne compromettra pas le libre choix des patients.

Et généralement, elle peut faire toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en favoriser l'extension ou le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société.

**Durée de la Société :** Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance :** Madame Stéphanie CIABRINI, épouse PANTALACCI, demeurant Résidence des Iles, Les Crêtes 1, 20000 Ajaccio ;

Madame Lisa SUBRINI, demeurant 16, rue Saint-Charles, 20000 Ajaccio,

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Agrément requis dans tous les cas ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 02

### AJACCIO EXPERTISE COMPTABLE

71, Cours Napoléon - 20090 Ajaccio

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 4 juin 2024, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** ACQUA FARINA

**FORME :** Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

**CAPITAL :** 2500 euros  
**SIEGE :** 26, Avenue du Mont Thabor - Les Collines de Pietralba - Bâtiment E - 20090 Ajaccio

**OBJET :** La restauration sur place, la vente à emporter ou livrée de pizzas, sandwichs, pains divers, glaces, boissons fraîches, petite restauration.

**DUREE :** 99 années

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT :** Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 16 des statuts. Une clause d'agrément est applicable à toutes les cessions d'actions, y compris entre associés, au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant d'un associé, ou résultant d'une dévolution successorale ou de la liquidation d'une communauté de biens entre époux.

**PRESIDENT :** Monsieur Gauthier, Jean Jacques, Patrick RENARD, demeurant 26, avenue du Mont Thabor, Les Collines de Pietralba, Bâtiment E, 20090 Ajaccio né le 26 mars 1980 à Cagnes Sur Mer (Alpes-Maritimes), de nationalité française.

**IMMATRICULATION :** Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 03

### OMAGAD

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100.000 euros

Siège social : Rez-de-Chaussée

Hameau de Poretto, 20253 Patrimonio

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Patrimonio du 11 juin 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :** OMAGAD

**Siège :** Rez-de-Chaussée, Hameau de Poretto, 20253 Patrimonio

**Durée :** Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 100.000 euros

**Objet :** La prise de participation, la détention et la gestion de titres, d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, ainsi que toutes prestations de conseil et assistance de nature administrative, commerciale, comptable, humaine, technique ou autre fournies à ces mêmes sociétés. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Président :** Monsieur Guillaume Potier, demeurant Rez-de-Chaussée, Hameau de Poretto, 20253 Patrimonio

**La Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à ALATA (20167), du 01/06/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière  
**Dénomination sociale :** CASA SANTU  
**Siège social :** A Torra, Village d'Alata, 20167 Alata

**Objet social :** L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de ceux dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; la mise en valeur des immeubles dont la Société est propriétaire ; la gestion de patrimoine immobilier ; la détention et la prise de participation directe ou indirecte dans le capital de toutes sociétés civiles immobilières françaises ; l'emprunt de tous fonds ainsi que l'octroi à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties nécessaires à la réalisation de cet objet.  
**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 1.000,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance :** Madame Maeva CASANOVA, demeurant A Torra, Village d'Alata, 20167 Alata

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales  
**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 05

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination :** ETP OTTAVIANI

**Siège :** Hameau de Murteda, 20287 Méria

**Objet :** La réalisation de tous travaux de plomberie, chauffage, climatisation, électricité, isolation, installation de tout équipement sanitaire ainsi que la vente de tout matériel et équipement de chauffage, de ventilation, de climatisation, d'isolation ainsi que de tout équipement sanitaire et électrique, la pose et le raccordement de panneau photovoltaïque et panneau solaire hybride

**Durée :** 99 années

**Capital :** 500 Euros

**Gérance :** Monsieur Christophe, Marc, Louis OTTAVIANI demeurant Hameau de Murteda - 20287 Méria

**Immatriculation :** RCS Bastia.

Pour Avis,

N° 06

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société Civile Immobilière  
**Dénomination :** " LMAB "

**Siège :** Villa n° 40 - Ortale de Biguglia - 20620 Biguglia

**Objet :** L'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers, leur gestion et administration

**Durée :** 99 années

**Capital :** 1000 Euros

**Gérance :** Monsieur Antoine, Julien, Godfrey MONTI demeurant Villa n° 40 - Ortale de Biguglia - 20620 Biguglia

**Immatriculation :** RCS Bastia.

Pour Avis,

N° 07



### SAS Alain SPADONI & ASSOCIES,

Notaires à Ajaccio (Corse-du-Sud),

CODE CRPCEN 20004,

3, avenue Eugène Macchini,

Immeuble « Le Régent ».

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Aurélie MASPOLI, Notaire associée de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", le 30 mai 2024, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 06/06/2024 Référence 2024 N 00319, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

**Objet social :** L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

**Dénomination sociale :** LES GONET

**Siège social :** Résidence Loretto, Bâtiment C, route du Vittulo, 20090 Ajaccio

**Durée :** 99 années

**Capital social :** 200 euros

**Gérants :** Monsieur Alex, Yann, Quintinu GONET demeurant à AJACCIO (20000),

Résidence Loretto, Bâtiment C, route du Vittulo ; Monsieur Axel, Wilfrid, Ghjanni GONET demeurant à AJACCIO (20000),

Immeuble Kennedy, Bâtiment A, avenue Kennedy.

**La société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Me Aurélie MASPOLI, Le Notaire.

N° 08

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 10 juin 2024, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée : ISULOTA

**Objet social :**  
- L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, biens immobiliers et droits immobiliers.

- La vente de tous immeubles, biens immobiliers et droits immobiliers.

**Siège social :** 4, Avenue Emile Sari, 20200 Bastia

**Capital :** 1000 euros

**Gérance :** Madame RICOVERI MALLAURY demeurant 12, Route du Tennis, 20200 Santa Maria Di Lota ;

- Madame RICOVERI SAMANTHA demeurant 12, Route du Tennis, 20200 Santa Maria Di Lota

**Agrément des cessions de parts sociales :** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 09



**Maître Christel GRISCELLI,**  
Notaire au sein de l'Etude de  
**Maître Dominique**  
**CHIARI-VALDRIGHI,**  
à Corté (Haute-Corse)  
28, bis Cours Paoli, Immeuble Serena

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Christel GRISCELLI, Notaire, au sein de l'Office Notarial à CORTE, 28, bis cours Paoli, Immeuble Serena, le 10 juin 2024 a été constituée une Société à Responsabilité Limitée ayant les caractéristiques suivantes :

**La société a pour objet :** La location meublée et la gestion de tous biens immobiliers et mobiliers, l'administration et la gestion sous toutes ses formes, en meublés de tourisme et en particulier la location de chambres d'hôtes et de gîtes meublés, à la journée, à la semaine ou au mois, le service de petits déjeuners et snacking, vente boissons non alcoolisées, bières et vins., la location de biens mobiliers et immobiliers dans le cadre de l'organisation d'évènements et l'organisation d'évènements, la location en meublée, au mois, durant l'année scolaire, l'exploitation d'hôtels et toutes prestations hôtelières, l'acquisition de tous immeubles et biens immobiliers, l'acquisition de meubles, équipements et aménagements destinés à équiper les biens immobiliers.

**Dénomination :** SANT' ANTONE  
**Siège social :** CORTE (20250), Lieu-dit San Gavinu.

**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.  
**Capital social :** MILLE EUROS (1000,00 EUR).

**La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de Bastia.**

**Les gérants de la société sont :**  
Madame Fiona ANTOLINI demeurant à BORGIO (20290), Rce Zaccaraccia, bâtiment C et Monsieur Anthony RUTILY, demeurant Lot Orabona, 20220 L'ILE-ROUSSE.

Pour avis, Le Notaire.

N° 10



**SAS Alain SPADONI**  
**& ASSOCIES,**  
Notaires à Ajaccio (Corse-du-Sud),  
CODE CRPCEN 20004,  
3, avenue Eugène Macchini,  
Immeuble « Le Régent ».

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la SAS " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", le 12 juin 2024, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 18 juin 2024 Référence 2024 N 00339, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

**Objet social :** L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. .../...

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

**Dénomination sociale :** SCI M.P.F.

**Siège social :** Grosseto-Prugna (20166)

- 16, Allée de la Plage - Résidence du Golfe - Porticcio

**Durée :** 99 années

**Capital social :** 100 euros.

**Gérant :** Monsieur Pierre FARAUD, demeurant à Ajaccio (20000), 4, rue Rossi  
**La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.**

Pour avis,  
Me Olivier LE HAY,  
Le Notaire.



N° 11



## SERENU

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : I BROCCULI

Route Supérieure de Ville  
20200 Bastia

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 17 juin 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale :** SERENU

**Siège social :** I BROCCULI - Route Supérieure de Ville - 20200 Bastia

**Objet social :** L'acquisition, la propriété, l'administration, et l'exploitation par bail, location saisonnière ou autrement de tout immeuble bâti, meublé.

La location à des particuliers ou entreprises de locaux meublés avec services associés ou non.

**Et plus généralement :** La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 1000 euros

**Gérance :** Monsieur François, Xavier CICCOLI né à BASTIA le 4 février 1973 demeurant à BASTIA (20200), I Broccoli - Route Supérieure de VILLE

**Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia-20600.**

Pour avis, La Gérance.

N° 12

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PIETROSELLA du 18/06/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale :**

SALASCA COMPAGNIE

**Siège social :** 3, Lotissement Castello Rosso - 20166 Pietrosella

**Objet social :** - Salon de coiffure mixte, - Vente d'accessoires et bijoux fantaisies.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

**Capital social :** 1.000 €uros

**Gérance :** Madame Julie, Mary PEIGNEY (épouse SALASCA), demeurant 3, Lotissement Castello Rosso, 20166 Pietrosella, assure la gérance.

**Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.**

Pour avis, La Gérance.

N° 13

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société Civile Immobilière

**Dénomination :** " ARGENTELLA "

**Siège :** Rue du Commandant Quilicci, Quartier La Poretta, 20137 Porto-Vecchio

**Objet :** L'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers en pleine propriété, nue-propriété ou en jouissance, la gestion et l'administration desdits biens dont la société pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce soit, l'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets

**Durée :** 99 années

**Capital :** 600 Euros

**Gérance :** Monsieur René, Roch ANDREANI demeurant Rue du Commandant Quilicci - Quartier La Poretta - 20137 Porto-Vecchio

**Immatriculation :** RCS Ajaccio.

Pour Avis,

## MODIFICATION GERANT

N° 14

## AVIS

Suite à l'AGE du 31/05/2023 de la SARL L.F FINITION NEUF ET RENOVATION SARL, au capital de 6.500 € dont le siège social est sis Lieu-dit Le Pont, 20218 PIETRALBA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n°951.942.184., les associés ont constaté la fin des fonctions de Co-Gérant de Monsieur Tomas FIOCCONI. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

## MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 15

## 4CB

SASU au capital de 1000 €

Siège social : Empire Cowork

Pole de Suartello II

Route de Mezzavia - 20090 Ajaccio

RCS Ajaccio 914 385 539

Par décision de l'associé Unique du 27/05/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 39, COURS NAPOLEON - 20000 AJACCIO à compter du 27/05/2024.

Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 16

## ANTO

Société Civile Immobilière

Au capital de 160 euros

Siège social :

Résidence les Terrasses de Toga

15, Hameau de Minelli

20200 Ville-Di-Petrabugno

483 807 145 RCS Bastia

## AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 14 juin 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Résidence les Terrasses de Toga, 15, Hameau de Minelli, 20200 VILLE DI PETRABUGNO au Résidence Marina Serena, lieu-dit Pavellone, 20137 Porto-Vecchio à compter du 14 juin 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia sous le numéro 483 807 145 RCS BASTIA fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio. La Société, constituée pour 99 années à compter du 19 août 2005, a pour objet social la prise en bail ou l'acquisition de bien immobilier, la construction et la gestion d'immeubles, et un capital de 160 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis, La Gérance.

N° 17

## SCI JANO

SCI au capital de 137204,12 €

Siège social : 49, rue Alfred de Musset

94120 Fontenay-Sous-Bois

431 441 138 RCS de Creteil

Par décisions extraordinaires des associées, en date du 14/06/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 293, avenue Achille Peretti, 20138 COTI-CHIAVARI, à compter du 14/06/2024.

**Gérance :** Nicole DECHAMBRE 293, avenue Achille Peretti, 20138 COTI-CHIAVARI. Radiation au RCS de CRETEIL et immatriculation au RCS d'AJACCIO.

## MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 18

## REC 47

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : 11, boulevard Paoli

20200 Bastia

811 831 601 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une décision en date du 17 juin 2024, l'Associé Unique a décidé : - d'étendre l'objet social aux activités de :

La société a pour objet, en France et à l'étranger, la conception, la réalisation, la production, la diffusion, la promotion et la distribution de prestations techniques et artistiques au service de la création et de l'évènement, notamment dans les domaines du son, de la lumière, de la vidéo, de la scénographie, de la pyrotechnie, de la machinerie et de l'animation. La société peut exercer toutes activités connexes ou complémentaires se rapportant à son objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,  
Le Président.

## BOUCHERIE DE TORRA

SAS, Société par Actions Simplifiée  
Au capital de Mille euros  
Siège social : Torra, 20215 Vescovato  
RCS Bastia - N° 980 435 572

## CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale Extraordinaire du 22 Avril 2024, Monsieur OZAYO Soufiane demeurant HAM DE TORRA, 20215 VESCOVATO, a été nommé Président en remplacement de Monsieur OZAYO YOUSSEF, à compter du 22 AVRIL 2024. Il en sera fait mention au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 20

## VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

## GOURMANDISES DU DIAMANT

SAS au capital de 25.440 €  
Siège social : 4, av de Paris  
Diamant III - 20000 Ajaccio  
392 492 765 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/06/2024, l'Associée Unique a décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social, soit jusqu'au 30 septembre et de modifier en conséquence l'article 30 des statuts.

Pour avis,  
La Présidente.

N° 21

## AT OME

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7.000,00 euros  
Siège social : Pont de l'Oso  
20170 San-Gavino-Di-Carbini  
538 392 135 RCS Ajaccio

Par une délibération en date du 23 mai 2024, la collectivité des associés a décidé de nommer en qualité de Co-Gérant, pour une durée illimitée : Madame Julie, Hélène, Elisabeth CARON épouse VOULLARMET, demeurant Lot Purette, Pont de l'Oso, 20170 SAN GAVINO DI CARBINI, et d'étendre l'objet social de la société aux activités de prestations de services de conciergerie.

Pour avis,  
Le Président.

N° 22

## CORSE LOISIRS DETENTE

SARL au capital de 30.000 euros  
Siège social : Lieu-dit Mortone  
20169 Bonifacio  
419 266 986 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 29/02/2024, il résulte que les mandats de KALLISTE REVISION COMPTABLE, Commissaire aux Comptes Titulaire, et de Monsieur Paul FLACH, Commissaire aux Comptes Suppléant, sont arrivés à expiration au titre de l'exercice clos au 31/08/2023 et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 23

## OB1

SAS au capital de 100 euros  
Siège social :  
9, Avenue Maréchal Sébastiani  
20200 Bastia  
538732413 RCS Bastia

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 29/12/2023, il résulte que les mandats de KALLISTE FIDUCIARE, Commissaire aux Comptes Titulaire, et de Monsieur Paul FLACH, Commissaire aux Comptes Suppléant, sont arrivés à expiration au titre de l'exercice clos au 31/12/2022 et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Pour avis, La Gérance.

## LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 24



**Maître Vanina GENNARI**  
Avocat

52, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio

## AVIS DE LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 avril 2024, la SAS KAL-LYSTE, dont le siège social est situé 51, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO, RCS Ajaccio : 349 275 982 a donné en location gérance à la Société par Actions Simplifiée CASABIANCA, ZI de Baléone, 20167 SARROLA-CARCOPINO, RCS d'Ajaccio : 927 501 080 le fonds de commerce, Résidence hôtelière, situé 410, Bd Rive Sud, Grosseto-Prugna 20166 Porticcio, pour une période de 23 mois qui commence le 20 avril 2024 renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis,

N° 25

## AVIS

Aux termes d'un SSP en date du 10/06/2024, la société U GHJUNCHI SAS au capital de 1200 € située 6, Rue Maréchal Ornano, 20000 AJACCIO immatriculée au RCS de AJACCIO sous le numéro 891187080 a donné en location gérance à Mme GRAZIANI Elisabeth demeurant Lotissement Carbanaghja, 20256 CORBARA un fonds de commerce de Bar-restaurant situé Lieu-dit Giunchito, 20256 CORBARA à compter du 05/06/2024 au 31/10/2024. Le contrat n'est pas renouvelable.

N° 26

## FIN DE LOCATION GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de Station-Service et de Mécanique générale, sis et exploitée à CALVI, Avenue Christophe Colomb, consentie par acte SSP en date à Calvi le 1er juillet 2020 par la SARL C3F, au capital de 10.000,00 €, siège social sis Groupe Ferrandi, Parc D'activité Purettonne, 20290 BORGIO, immatriculée au RCS de Bastia sous le n°883725137, représentée par son co-gérant M. FERRANDI Henri. A la SAS CALVI SERVICES, au capital de 10.000,00 €, siège social sis Avenue Christophe Colomb - 20260 CALVI, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 884187000, représenté par son président M. CHARTIER Gilbert. A pris fin à la date du 17 avril 2023 par résiliation suite liquidation judiciaire du locataire gérant.

Pour unique avis,

N° 27



## CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia-Tél : 04.95.31.69.67  
cabinet.leonelli@gmail.com

## RESILIATION AMIABLE DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de coiffure à l'enseigne « Patricia coiffure », sis à BASTIA (20600) Lupino, Immeuble Le Bosquet qui avait été consentie suivant acte SSP en date à BASTIA du 18 mars 1999, par Monsieur Jean-Guillaume SALERNO et Madame Patricia SALERNO demeurant à BASTIA (20200), Résidence Palais de Justice, Bâtiment A. Au profit de la SARL « DIF-FERENCE » au capital de 7.622,45 € dont le siège social est à BASTIA (20200), Lupino, Immeuble Le Bosquet, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 422 416 081, a pris fin le 03 juin 2024 par sa résiliation amiable résultant d'un acte S.S.P en date à BASTIA du même jour.

Pour unique insertion.

## MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 28

## SCANDOLA

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 7.622,45 euros  
Siège social : Lieu-dit Sorbo  
20115 Piana  
RCS Ajaccio 390 582 161

Il résulte du procès-verbal des décisions unanimes des associés en date du 21 mai 2024 que le capital social a été augmenté de QUARANTE CINQ MILLE CENT QUATRE VINGT SIX EUROS (45.186,00 euros) voie d'apport en nature. L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

\* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à sept mille six cent vingt-deux euros et quarante-cinq centimes [7.622,45 euros].

\* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à CINQUANTE DEUX MILLE HUIT CENT HUIT EUROS [52.808,00 euros].

Pour avis, La Gérance.

N° 29

## SAN CARLU

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1.000,00 €uros  
Siège social : 4, Rue des Bucherons  
20000 Ajaccio  
505 272 526 RCS Ajaccio

La collectivité des associés, en date du 13 juin 2024 a décidé de réduire le capital social de 200 euros pour le ramener de 1.000 euros à 800 euros par voie de rachat et d'annulation de 20 parts sociales.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

\* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à mille euros [1.000,00 euros].

\* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à huit cents euros [800,00 euros].

Pour avis, La Gérance.

## AVIS DE CESSION

N° 30



**SAS Alain SPADONI  
& ASSOCIES,**

Notaires Ajaccio (Corse-du-Sud)  
CODE CRPCEN 20004,

3, avenue Eugène Macchini  
Immeuble « Le Régent ».

Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", le 27 mai 2024, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 06/06/2024 Référence 2024 N 00321, a été cédé un fonds de commerce par :

La société BISTROT ABBATUCCI, Société à responsabilité limitée, au capital de 500 €, siège social : AJACCIO [20090], 2, RUE Docteur Del Pellegrino, Espace Alban, bâtiment B, RCS AJACCIO 818100240.

A : La société dénommée U PRIMO LOCU, Société par actions simplifiée, au capital de 3000 €, siège social : AJACCIO [20000], 66, cours Napoléon, Place Abbatucci, RCS AJACCIO 927620336.

Fonds de commerce de restauration traditionnelle situé et exploité à AJACCIO [20000], 66, cours Napoléon, Place Abbatucci, connu sous le nom commercial BISTROT ABBATUCCI.

Prix : 255.000 € dont 37.000 € pour les éléments incorporels et 218.000 € pour le matériel.

Entrée en jouissance le 27 mai 2024.

Oppositions : Pour la validité et la correspondance en l'office notarial dénommée en tête de la présente dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour avis,  
Me Charles SANTUCCI,  
Le Notaire.

N° 31



**SCP MAMELLI**  
Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

## AVIS DE CESSION

Aux termes d'un acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, le 5 juin 2024, enregistré SIE BASTIA, le 11 juin 2024 dossier 2024 00011894 référence 2B04P31 2024 N 00283. La Société « DOLCE NOTTE », Société à responsabilité limitée, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 312 239 890.

A cédé à la Société « DOLCE NOTTE CORSICA », Société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 983 812 082.

Le fonds de commerce de HOTEL sis à SAINT-FLORENT (20217), 57, rue Principale, connu sous le nom « HOTEL DOLCE NOTTE ».

Propriété au 11 juin 2024 et jouissance depuis le 01 juin 2024.

Moyennant le prix de 436.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 382.398 € et au matériel pour 53.602 €. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude du notaire soussigné.

Pour insertion, Le Notaire.

**AVIS D'ATTRIBUTION**

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

**MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 443.000 € HT**

**CCIC/DC/2024.017**  
**Chambre de Commerce**  
**et d'Industrie**  
**de Corse**

**NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
 20293 Bastia Cedex  
 Tel : 04.95.54.44.44

**CORRESPONDANT :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
 20293 Bastia Cedex  
 Tel : 04.95.54.44.44

**Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :**

Services généraux des administrations publiques/activités Portuaires.

**Objet de l'accord cadre :**

Appel à candidature relatif aux prestations de contrôle d'accès et d'inspection-filtrage en zone d'accès restreint du Port de Commerce de l'Ile-Rousse.

Lieux d'exécution : \* Port de Commerce de l'Ile-Rousse

**Nomenclature Européenne CPV :**

71631420-0 / Services d'inspection dans le domaine de la sécurité maritime

71700000-5 / Services de surveillance et de contrôle

79714000-2 / Services de surveillance

**Caractéristiques principales :**

Il s'agit de différents contrôles à effectuer sur le port de commerce de l'Ile-Rousse :

- \* Contrôle d'accès
- \* Contrôles d'inspection-filtrage
- \* Le contrôle de sûreté
- \* Le contrôle de levé de doutes
- \* Surveillance générale de la ZAR

**Mode de dévolution de l'accord cadre :**

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement fixé par les dispositions de l'article L.2113-10 du Code de la commande publique car l'objet de l'accord-cadre ne permet pas l'identification de prestations distinctes relatives au contrôle d'accès et d'inspection-filtrage en zone d'accès restreint du Port de Commerce de l'Ile-Rousse.

**Mode de passation de l'accord cadre :**

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R.2113-3, R.2124-4, R.2161-21, R.2161-22, R.2161-23, R.2162-2 al.2, R.2162-4-1°, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R.2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre avec minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

Montant minimum annuel : 150.000 € HT  
 Montant maximum annuel : 500.000 € HT

**Critères de jugement des offres :**

- Prix (40%) appréciés à l'aune de :
  - \* Coût horaire des agents de sûreté ;
  - \* Coût horaire du chef opérationnel de site.
- Valeur technique (60%) appréciée à l'aune de :
  - \* Méthodologie organisationnelle et opérationnelle
  - Aspect organisationnel (problématique générale, profil, titre, étude et expérience)
  - Aspect opérationnel (pertinence des propositions)
- \* Conditions de re déploiement en cas d'élévation du niveau de sûreté
- \* Plan de continuité de service
- \* Qualité de service (mesure de suivi et d'évaluation, traçabilité, plan de formation...)

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 14 mars 2024.

Nombre de candidature reçue : 01

Nombre d'offre reçue : 01

**Nom et adresse de l'attributaire :**

SAS HESTIA SERVICES SECURITE NORD  
 Zone aéroport de Bastia Poretta  
 20290 LUCCIANA

Date de notification de l'accord cadre : Le 07 juin 2024

**Prix de l'accord cadre :**

Pour l'ensemble des prix indiqués au bordereau de prix contractualisé et pour un montant minimum annuel de 150.000€HT et dans la limite maximale annuelle de 500.000€HT.

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : .../...

Greffes du Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano, F-20407 Bastia.

E-mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

Tél. [+33] 495328866

Fax [+33] 495323855

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>**Modalités de consultation du marché :**

L'entier dossier de marché est susceptible d'être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (Hôtel Consulaire, Rue du nouveau port, 20200 Bastia / Tel : 04 95 54 44 44) - Direction juridique, rendez-vous préalablement pris à cet effet auprès de M. Pierre François Agostini aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement : 8H30-12h et 14h-18h.

**ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :**

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

**Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :**Le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr):

\* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité.

\* Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat [jurisprudence « Département du Tarn et Garonne » CE Ass 4 avril 2014-Req n°358994] ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont visibles.

Le recours est ouvert aux concurrents évincés ainsi qu'à tous tiers susceptibles d'être lésés dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi.

Soit, dans le cas présent, dans les deux mois de la publication du présent avis.

Etant précisé que le contrat concerné est consultable suivant les modalités ci-après : Direction Juridique et Affaires Générales de la CCI de Corse aux heures d'ouverture de l'Etablissement.

La légalité du choix du cocontractant, de la délibération autorisant la conclusion du contrat et de la décision de le signer ne peuvent être contestées qu'à l'occasion du recours ainsi défini.

Date d'envoi au JOUE, le 12 juin 2024.

Date d'envoi du présent avis : le 12 juin 2024.

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
 RUE ADOLPHE LANDRY  
 CS.10210  
 20293 BASTIA CEDEX  
 Tél : 04.95.51.55.55 (Ajaccio)  
 Adresse Internet : [www.2a.cci.fr](http://www.2a.cci.fr)

**Objet de la Consultation :**

Marché n°2024-MAPA-031 : « Travaux pour la mise en place d'une supervision de comptage d'eau et d'énergie des bornes du quai d'honneur du Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi - Suite à procédure infructueuse »

**Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte

**Critères de Jugement des Offres :**

Valeur technique : 60 %  
 Prix des prestations : 40 %

Date limite de réception des offres : Lundi 08 Juillet 2024 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse : <http://www.boamp.fr> - Annonce n° 24-68652 du 13/06/2024.Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.2a.cci.fr>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 13/06/2024.

**AVIS D'INFORMATION****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Collectivité de Corse  
 22 Cours Grandval - BP 215  
 20187 AIACCIU CEDEX 1.  
 Tél: +33 495202525/Fax: +33 495516621.  
 Courriel : [commande.publique@isula.corsica](mailto:commande.publique@isula.corsica)  
 Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Fourniture d'émulsion destinée à l'entretien du réseau routier Cismonte (Haute-Corse) de la Collectivité de Corse - Lot 1 Agence de Bastia

Numéro de référence : 2024-3DEC-0066

Date limite de remise des offres : 17/07/2024 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/06/2024.

## AVIS DE MARCHÉ

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 443.000 € HT

CCIC/DC/2024.029

Chambre de Commerce  
et d'Industrie  
de Corse

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.  
Objet du marché : Appel à candidature relatif à la maîtrise d'œuvre concernant la création d'un aménagement pour le débarquement des chaloupes sur le Port de Commerce de Bastia.

Lieux d'exécution :

\* Port de Commerce de Bastia.

Durée du marché :

Celle-ci devra être indiquée par le candidat.

Nomenclature Européenne CPV :

71222000-0 / Services d'architecte pour la conception d'ouvrages extérieurs.  
71335000-5 / Etudes techniques.

Caractéristiques principales :

Il s'agit d'une mission de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration et la mise en œuvre pour la création d'un espace de débarquement permettant l'accueil simultané de deux chaloupes, en stricte conformité avec les réglementations en vigueur. Ladite mission comprend 6 des 10 éléments définis par les articles R.2431-1 et R.2431-24 à R.2431-30 du Code de la Commande Publique.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution du marché :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement fixée par les dispositions de l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique car les dispositions propres aux opérations de construction neuve d'infrastructure définie à l'article R.2431-1 du Code de la Commande Publique ne permet pas l'allotissement.

Mode de passation du marché :

Le marché est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-4, R2161-12 à R2161-15, R2161-21, R2161-22, R2161-23 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique,  
Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,  
Crédits ouverts à la section : 120.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation (phase candidature) et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : Outre DC 1 et DC 2 (à télécharger sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>) ou équivalent :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre.

Date limite de remise des candidatures :

\* Le 1er juillet 2024 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard : .../...

- \* Des garanties et de la capacité économique et financière ;
- \* Des capacités techniques et professionnelles du candidat ;
- \* De la liste des prestations similaires effectués sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

\* Montant de la rémunération : 40%

\* Délai : 30%

- Diagnostic
- Avant-Projet Sommaire (APS)
- Avant-Projet Définitif (APD)
- Etudes de projet (PRO)
- Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- Elaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

\* Valeur technique : 30%

- Méthodologie
- Organisation de l'équipe

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2024-029

Renseignements complémentaires d'ordre administratif et technique :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffes du Tribunal Administratif de Bastia,

Villa Montépiano, F-20407 Bastia.

E-mail : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr).

Tél. (+33) 495328866

Fax (+33) 495323855

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) par :

\* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

\* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 12 juin 2024.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 12 juin 2024.

## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PLAN D'ALIGNEMENT DE LA RD 263 ENTRE LE VILLAGE DE  
CURBARA (CORBARA) ET LE HAMEAU D'OCCIGLIONICommune de CURBARA  
(Projet poursuivi par la Collectivité de Corse)

1ère Insertion,

DURÉE DE L'ENQUÊTE : Pendant 15 jours consécutifs, du lundi 1er juillet au lundi 15 juillet 2024 inclus [arrêté du Président du Conseil exécutif de Corse n° 2024-01-04767 du 05 juin 2024].

SIÈGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER : Mairie de CURBARA, lieu-dit Casavecchielle, 20256 CURBARA

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur Pierre-Paul NICAISE recevra le public en mairie de CURBARA, les :

- Lundi 1er juillet 2024 : de 09h30 à 12h00 / de 14h00 à 16h00
- Lundi 08 juillet 2024 : de 09h30 à 12h00 / de 14h00 à 16h00
- Lundi 15 juillet 2024 : de 09h30 à 12h00 / de 14h00 à 16h00

Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations au commissaire enquêteur :

- de vive voix et les consigner dans un registre établi sur des feuillets non mobiles, coté et paraphé, ouvert à cet effet en mairie de CURBARA,  
- par courrier, au siège de l'enquête, à la mairie de CURBARA [pour y être annexées au registre d'enquête],

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à la Collectivité de Corse. Ces documents seront tenus à la disposition des personnes intéressées pendant un an, en mairie de CURBARA, ainsi qu'à la Collectivité de Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du Président du Conseil exécutif de Corse, [Direction de la Gestion Foncière tel 04 95 34 81 76 - Direction des Investissements Routiers tel 04 20 03 97 55].

Le Président du Conseil exécutif de Corse est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet de la présente enquête.

Le présent avis est consultable sur le site institutionnel de la Collectivité de Corse.

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 37

N° PC : 2024RJ0084

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 11/06/2024 prononçant liquidation judiciaire immédiate de la société S.N.C CLERC SNC, Immeuble Saint-Jean, Casamozza, 20290 LUCIANA. Tabac, presse, jeux de la française des jeux, loterie, livres, jeux, papeterie, bimbeloterie, souvenirs, photos, photocopies, cadeaux, souvenirs, carterie, piles, articles pour fumeurs et articles de plage. 812 717 601 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 30/05/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 38

N° PC : 2024RJ0085

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 11/06/2024 prononçant liquidation judiciaire immédiate de S.A.S.U. KALLISTE GAMES SAS, lieu-dit Saint-Pancrace, Route de Furiani, 20600 FURIANI. Toutes activités de jeux, loisirs, animations, cafeteria (sans boissons alcoolisées) salon de thé et vente de prêt à porter, chaussures et Accessoires de mode. 828 624 593 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 31/05/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles

L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 39

N° PC : 2024RJ0089

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 11/06/2024 prononçant liquidation judiciaire simplifiée de la société LE PALACE SARL, hameau de Taverna, 20218 PIEDIGRIGGIO. Restauration de type traditionnelle, pizzeria, vente sur place et à emporter. 910 549 567 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 15/05/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 40

N° PC : 2024RJ0090

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 11/06/2024 prononçant Liquidation judiciaire immédiate sur résolution de plan de EL QARDA Abderrazzak, immeuble Fontanella, Bât A, 20232 OLETTA, Trvx maçon. gén. gros œuvre bât. non inscrit au RCS Bastia 444 457 121 RM 20. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 21/02/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 41

N° PC : 2024RJ0083

Jugement du tribunal de commerce DE

BASTIA en date du 11/06/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de EMC TEC SAS, Oreta, 20233 PIETRACORBARA. Ingénierie, études techniques, analyses, modélisation, conseils. 911 234 052 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 13/05/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 42

N° PC : 2024RJ0086

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 11/06/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de la SOCIETE DE CONSTRUCTION GENERALE SARL ( ), route de l'Aéroport, 20290 LUCCIANA. 810 568 402 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 02/05/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 43

N° PC : 2024RJ0087

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 11/06/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de la société PLEIN SUD 1, SARL ( ), Résidence le Clos des Vendanges, 20230 SAN-NICOLA. 838 514 651 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal

Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 14/05/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 44

N° PC : 2024RJ0088

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 11/06/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de la société GB Plomberie SAS ( ), 615, chemin de Chinchini, 20600 FURIANI. 852 726 371 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 30/04/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 45

N° PC : 2024RJ0091

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 11/06/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de la société C.I. SARL ( ), route Nationale 198, Lieu-Dit Querciolo, 20213 SORBO-OCAGNANO. 794 885 277 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 21/02/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

Rejoignez-nous sur  
**facebook**

Déposez vos annonces par mail :  
[al-informateurcorse@orange.fr](mailto:al-informateurcorse@orange.fr)



Recevez votre attestation de parution  
en quelques minutes !  
04 95 32 89 92

**ICN Informateur Corse Nouvelle**

14 K J'aime • 14 K followers



Gérer Modifier Ajouter à la story

<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>



N° 46

## AVIS DE MARCHÉ DE TRAVAUX

### RÉHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE DE LECCI

Section : Identification de l'acheteur :

MAIRIE DE LECCI  
120 Stadonu di a Marria  
20137 LECCI  
Tél +33 4 95 71 43 43  
E-mail : [mairie.lecci@wanadoo.fr](mailto:mairie.lecci@wanadoo.fr)  
Contact : Don Georges GIANNI

Adresse internet de l'acheteur : <http://www.lecci.fr>  
Code NUTS parzone FR831

Section : Description du marché

Type de marché : Travaux

Intitulé du marché : Réhabilitation et extension de la mairie de Lecci - Relance des lots 04 et 08 suite abandon procédure et infructuosité  
Principaux codes CPV :

45261000-4 Travaux de structure bois  
45431000-7 Travaux de revêtements de sol et faïences

Description succincte du marché :

Réhabilitation totale, mise aux normes PMR et extension de la mairie de Lecci.  
Relance des lots suivants uniquement :

Lot n° 04 - Bardage bois  
Lot n° 08 - Revêtements de sols et murs

Les options et variantes ne sont pas autorisées.

Chaque lot donnera lieu à un marché public unique.

Chaque candidat peut présenter une offre pour un ou plusieurs lots,

Section : Caractéristiques de la procédure

La présente consultation concerne un marché de travaux, lancée selon la procédure adaptée conformément à l'article R.2123-1 relatif au Code de la Commande Publique (CCP), avec possibilité de négociation.

Section : Durée du marché

Le délai global d'exécution est fixé à 18 [dix-huit] mois au maximum à compter de la notification du marché, période de préparation et délais d'exécution inclus.

Section : Informations financières

Le marché est financé par des fonds propres de la collectivité ou d'emprunts bancaires. Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif. Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception des factures.  
Facturation en ligne Obligatoire  
Paiement en ligne Non.

Section : Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat  
Certificats et attestations prévus à l'article R.2143.3 relatif au Code de la commande publique et détaillés dans le règlement de consultation.

Cautionnement et garanties exigés : garantie professionnelles et financières suffisantes. Garanties techniques suffisantes.

Les candidatures et les offres seront intégralement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section : Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants : - Valeur technique : 60 %  
- Prix des prestations : 40 %

Section : Date limite de remise des offres : \* Le jeudi 25 juillet 2024 à 11h30

Section : Délai de validité des offres : 180 jours

Section : Retrait / Dépôt du dossier de consultation et renseignements

Sur le site : <https://www.achatspublicscorse.com>

Il est conseillé aux candidats de s'identifier sur le site et d'indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique tout au long de la procédure.

Toute demande de renseignements d'ordre administratif et/ou technique devra être transmise par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.achatspublicscorse.com>.

Conditions de remise des offres ou des candidatures : les soumissionnaires doivent obligatoirement transmettre leurs plis par voie électronique via la plateforme de dématérialisation <https://www.achatspublicscorse.com>.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Seule la transmission de la copie de sauvegarde est autorisée par voie papier, adressée à M. Le maire de la Commune de LECCI à l'adresse ci-dessus. Le contenu des plis ainsi que les modalités de transmission et de signature sont décrits dans le règlement de la consultation.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plateforme, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 [0,34euros/min] du lundi au vendredi : 09 heures / 12h30 et 14 heures / 18 heures.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de BASTIA,  
Chemin Montepiano, à l'attention de :  
M. Mr, F-20407 Bastia cedex.  
Tél. [+33] 4 95 32 88 66.

E-mail : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

Code d'identification national : 17200005100026.

Adresse internet : <https://bastia.tribunal-administratif.fr/>

Description des délais d'introduction des procédures de recours :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.  
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA.  
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Date d'envoi de la publication : Le mardi 18 juin 2024.



N° 47

## OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE

14, avenue Jean Nicoli - 20250 Corte

### AVIS D'INFORMATION

L'Office de l'Environnement de la Corse porte à la connaissance des entrepreneurs, fournisseurs et prestataires de services qu'il publie sur son profil d'acheteur <https://oec.e-marchespublics.com> et via son site Internet <https://www.oec.corsica/>, l'ensemble des avis d'appel public à la concurrence relatifs aux marchés publics de fournitures, de services et de travaux.

### DERNIERES MINUTES

N° 48

#### AVIS DE SAISINE D'UN LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 Novembre 2016

Par testament olographe fait à PARIS en date du 18 octobre 2021,

Monsieur André SANTUCCI, en son vivant retraité, demeurant à BASTIA [20200], 6, chemin du Fort Lacroix. Né à BASTIA [20200], le 7 avril 1946.

Divorcé de Madame Vincente Bastienne PARIGGI. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à BASTIA [20200] [FRANCE], le 8 janvier 2024.

A institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Marie BOUTHIER, Notaire à PARIS suivant procès-verbal en date du 3 mai 2024, suivi d'un acte contenant le contrôle de la saisine du légataire universel déposé au rang des minutes de Maître Marie BOUTHIER, Notaire à PARIS suivant procès-verbal en date du 4 juin 2024.

La copie authentique de ces deux actes a été adressée au greffe du Tribunal Judiciaire de BASTIA et réceptionnée le 10 juin 2024. Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Marina GAUCHET, notaire à BASTIA, chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe des deux expéditions sus-mentionnées.

Pour avis. Maître Marie BOUTHIER.

N° 49

#### INSERTION-AMENAGEMENT REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Thomas LEANDRI, Notaire Associé à BASTIA [20200], 1, rue Luigi Giafferi le 7 Mai 2024 M. Maurice Pascal MASSONI et son épouse Mme Nadia Catherine Angèle CALLONI demeurant à SCOLCA [20290], Village, mariés à la mairie de BASTIA le 14/12/1974 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont aménagé leur régime matrimonial par un apport à la communauté d'un bien immobilier appartenant en propre à Mme MASSONI Nadia. Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, par lettre recommandée avec accusé de réception ou exploit d'huissier en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour Avis, Le Notaire.



N° 50

Etude de Maîtres  
Thomas LEANDRI  
et Céline BRONZINI  
de CARAFFA,  
Notaires Associés à BASTIA  
(Haute-Corse), 1, rue Luigi Giafferi.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

LE FAVALELLI

Capital : 1.524,49 euros

Siège social : Bastia [20200],

2, Cours Pierangeli

R.C.S de Bastia : 443 993 787

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés, prise le 18/06/2024, les associés de la société civile dénommée «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LE FAVALELLI», ont pris acte du décès de M. Jean François Marie POMONTI survenu le 27/01/2022 et ont nommé en qualité de nouveau Gérant Mme Nathalie Marie-Anne POMONTI épouse de M. Tony VALERY demeurant à BASTIA [20200], 1, rue Luigi Giafferi, sans limitation de durée, à compter du 27/01/2022.

Pour avis,  
Maître Céline BRONZINI de CARAFFA,  
Notaire.

N° 51



CERFRANCE

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social :

8, Lotissement Paschia Vecchia

20144 Zonza

Siège de liquidation :

Domaine de Peyra, 32330 Gondrin

831 110 747 RCS Ajaccio

#### AVIS DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 mars 2023 au Domaine de Peyra, 32330 GONDRIIN a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur François FOUREL, demeurant Domaine de Peyra, 32330 GONDRIIN, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

## APPORT DE FONDS DE COMMERCE

Par acte S.S.P en date du 2 Février 2024 à Bastia, La SAS ANTHO PEC au capital de 500 € et demeurant 2, Rue César Campinchi a fait apport à la SAS IPA, au capital social de 122.000 €, siège social 4, BIS RUE DU CASTAGNU, 20200 BASTIA, en cours de constitution au RCS de Bastia. Son fonds commercial de Activités des centres de culture physique exploité à Bastia sous l'enseigne CROSSFIT MANTINIUM et pour lequel la SAS ANTHO PEC est immatriculé au RCS de Bastia sous le numéro 897 852 497, avec entrée en jouissance le 01 juillet 2024, moyennant l'échange de 61 actions pour une valeur de 61.000 € au sein de la SAS IPA.

Les déclarations de créances, s'il y a lieu, seront reçues au greffe du TC de Bastia au plus tard dans les 10 jours de la dernière en date des publications.

Pour avis,

N° 53

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable  
(Art. 1397 al 3 c.c.v.)

Monsieur Claude GUIARD, Retraité et Madame Brigitte Marcelle Madeleine JONGEN, se proposent de modifier leur régime matrimonial pour adopter le régime de la communauté universelle, établi par l'article 1526 du Code civil suivant acte du 13/06/2024 reçu par Me Antoine SANTUCCI.

Pour toute opposition élection de domicile est faite à : SAS Alain SPADONI & Associés, Notaires - 3, avenue Eugène Macchini, AJACCIO (20000).

Pour avis,

N° 54

## RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 12, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » ICN 7031 du 24/05/2024 : Concernant : Le transfert de siège de la SELARL A.M. AVOCAT. Il convient de lire : « Représentant légal : Aimée MAMBERTI demeurant 17, chemin du Massone - Pietranera - 20200 San Martino, gérante ».

N° 55

## INSERTION-AMENAGEMENT REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Thomas LEANDRI, Notaire Associé à BASTIA (20200) 1, rue Luiggi Giafferi le 18 Avril 2024 Monsieur Didier Norbert BACLE et son épouse Madame KLIE Ursula demeurant à BASTIA (20200), Résid San Ghjise, Bat E, mariés à la mairie de BASTIA le 11 juillet 1992 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont aménagé leur régime matrimonial par un apport à la communauté de biens immobiliers appartenant en propre à Monsieur Didier Norbert BACLE.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, par lettre recommandée avec accusé de réception ou exploit d'huissier en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour Avis,  
Le Notaire.

N° 56

**MARIE BARTOLI,**  
**OFFICE NOTARIAL**  
Société par Actions Simplifiée  
**Nouvelle forme : Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de Notaires**  
Au capital de 150.000 euros  
Siège social : Cours Prince Impérial, 20090 Ajaccio  
899 127 518 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 avril 2024, il résulte que la Société a été transformée en Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée. L'article 1er des statuts relatif à la forme a été modifié en conséquence. La dénomination sociale de la société dans toutes ses communications et actes devra être suivie de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée ou des initiales S.E.L.A.S et de l'indication de la profession exercée. La présidente de la société demeure Marie-Gabrielle Virginie PEYROT épouse BARTOLI de nationalité française, demeurant Villa A Sposata, 20000 Ajaccio.

Pour avis,  
La Présidente.

N° 57

**SCEA LORETA**  
Société Civile d'Exploitation Agricole  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Hameau d'Oreta  
20233 Pietracorbara  
851 144 915 RCS Bastia

## AVIS DE DISSOLUTION

Suivant décision collective des associés en date du 15 Février 2024 : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15 Février 2024 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, TOMA Jean mathieu, demeurant Hameau d'Oreta, 20233 Pietracorbara, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,  
Le Gérant, Jean Mathieu TOMA.

N° 58

## AVIS DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ALEXANDRE ET FILS, SARL au capital de 309.146,94 €, enregistrée au RCS de Bastia sous le numéro 412 783 193, dont le siège social est sis Centre Commercial Santa Devota, 20290 BORGIO, s'est réunie le 31/05/2024 à 18 heures au siège social et a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. René-Paul SALDUCCI, résidant Lotissement les Jardins d'Oletta, 20232 OLETTA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis et mention.

N° 59

**FRANCOU FLEURS ET FILS**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 500 euros  
Siège social : Avenue Paul Doumer  
20220 L'Île-Rousse

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à L'Île-Rousse du 12 juin 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination :

**FRANCOU FLEURS ET FILS**  
Siège : Avenue Paul Doumer, 20220 L'Île-Rousse  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
Capital : 500 euros  
Objet : La vente de produits funéraires, vente de fleurs  
Président : Nicolas ALBERTINI, demeurant 42, chemin de Palazzi, 20220 Santa Reparata  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.



N° 60

## Dénomination : S.E.R.CO.

Forme : SAS société en liquidation  
Capital social : 1000 euros  
Siège social : 7, Boulevard Wilson  
20260 Calvi  
912191269 RCS Bastia

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 mai 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 5 mai 2023. Monsieur JEAN-BAPTISTE SERRALTA, demeurant 7, BOULEVARD WILSON, 20260 CALVI a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

N° 61

**RUFFIA**  
SASU au capital de 200 €  
Siège social : Route d'AJaccio  
Les Chênes Verts, 20260 Calvi  
RCS Bastia 847 881 687

Par décision du président du 14/06/2024, il a été décidé de transférer le siège social au Résidence Campo Longo, Route de Calenzana, App C12, 20260 CALVI à compter du 14/06/2024. Modification au RCS de Bastia.



N° 62

**CRÊPERIE LE RUSTICA**  
Société par Actions  
Simplifiée Unipersonnelle  
Au capital de : 2000 €uros  
Siège social : « La Vie en Rose »  
Allée des Platanes - Verghia  
20138 Coti-Chiavari  
899 637 524 RCS Greffe Ajaccio

## LIQUIDATION DE LA SOCIETE

Aux termes du procès verbal des décisions extraordinaires des associés en date du 31 Août 2023, il a été décidé :  
- D'approuver les comptes définitifs de la liquidation,  
- De donner quitus au liquidateur pour sa gestion et de le décharger de son mandat,  
- De prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 Août 2023.  
Les comptes de liquidation seront déposés et la radiation sera effectuée auprès du Greffe du Tribunal de commerce d'AJaccio.

Pour avis,

N° 63

## AVIS

Suite à l'AGE du 31/05/2023 de la société « PLOMBERIE SERVICE », Société par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 2.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 834 719 619 dont le siège social sise Chemin de Cocani - 20220 Algajola (Haute-Corse), et après lecture du rapport du liquidateur, Monsieur Michel BLANC, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Bastia.

N° 64

## AVIS

Suite à l'AGE du 31/05/2024, le Président et actionnaire unique de la « SAS PLOMBERIE SERVICE », Société par Actions Simplifiée capital de 2.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 834 719 619 dont le siège social est sis Chemin de Cocani - 20220 Algajola (Haute-Corse) a décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Michel BLANC, Président a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège social de la liquidation est fixé au siège social de la société. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de Bastia.

N° 65

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale des Associés du 10/06/2024 de la SARL SN MARBRE et GRANITE, ayant son siège social à 20250 Corté, route du cimetière, le Mamelon, société immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 403 880 834 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au Liquidateur, Monsieur Barthélémy ARAGNI, demeurant à 20250 Corté, 2, rue Jean Nicoli, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture définitive de la liquidation au 10/06/2024. Les comptes de liquidation et actes relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, Le Liquidateur.



## **DES DIVISIONS... ET DE POSSIBLES SOUSTRATIONS**



Photo ICN - EP

*Le décor est planté. Un peu à la hâte, au vu des circonstances. Pour ces élections législatives organisées dans l'urgence après la dissolution de l'Assemblée nationale, trente-trois candidats sont sur la ligne de départ pour le premier tour en Corse. Si des surprises ne sont pas à exclure, notamment du fait de la désunion des nationalistes, certains duels serrés sont attendus par la suite.*

Is seront quatorze candidats à se lancer dans l'arène pour les élections législatives des 30 juin et 7 juillet prochains en Corse-du-Sud. C'est neuf de moins qu'en 2022, preuve que l'urgence avec laquelle s'est précipitée cette échéance n'a pas permis de remobiliser toutes les forces habituellement en présence.

### NATIONALISTES: L'EMBARRAS DU CHOIX

Dans le détail, la première circonscription compte pour sa part huit candidats, dont le député sortant, Laurent Marcangeli, qui briguera un nouveau mandat sous la seule bannière d'Horizons, groupe dont il a été président ces deux dernières années. L'ex-maire d'Ajaccio entend en effet prendre ses distances avec une majorité présidentielle qui vient d'exploser en vol et dont il ne se prive pas d'égratigner quelque peu le bilan. Pour autant, il escompte bien reprendre le chemin du Palais Bourbon. Face à lui, il retrouvera le candidat de Femu a Corsica, Romain Colonna, adversaire farouche de 2022, qui n'avait échoué que d'un millier de voix. Et le duel pourrait bien être à nouveau serré. Mais l'absence d'union entre les nationalistes a conduit Avanzemu à adouber son propre candidat en la personne de Jean-François Luciani, chef d'entreprise et désormais ex-président de la fédération du BTP de Corse-du-Sud. De même, Core in Fronte a fait le choix de se lancer aussi dans la course en présentant Emmanuelle Dominici. Bien que Jean-Paul Carrolaggi ait fini sur la troisième marche du podium en 2022 et se soit imposé comme un concurrent sérieux, Nazione a pour sa part décidé de faire l'impasse sur ce scrutin. Mais la division des voix entre les trois courants nationalistes pourrait toutefois bien jouer en leur défaveur et faciliter la percée de mouvements identitaires à l'instar du Rassemblement National. Le parti à la flamme qui est arrivé en tête des dernières élections européennes dans cette circonscription sera représenté par Ariane Quarena pour ces législatives. Le jeune mouvement identitaire Mossa Palatina a également décidé de tenter l'aventure en présentant Lisandru Luciani et pourrait grappiller quelques voix aux nationalistes tout autant qu'au RN. Enfin, la gauche sera représentée par Marc-Antoine Leroy du PCF qui arborera les couleurs du Nouveau Front Populaire, et Didier Quilichini représentera pour sa part Lutte Ouvrière.

Dans la deuxième circonscription de Corse-du-Sud, six candidats sont en lice. Si, afin de ne pas soutirer de voix au député sortant et représentant d'Avanzemu, Paul-André Colombani, Femu a Corsica a décidé de ne pas présenter de candidat, il n'en va pas de même du côté de Core in Fronte qui a investi Jean-Baptiste Cucchi. Face à eux, il faudra compter sur la maire de Grosseto-Prugna, Valérie Bozzi, qui a à nouveau décidé de se présenter sans étiquette et de ne pas se revendiquer des Républicains, sigle qui pourrait être bien encombrant au vu de la crise interne que le parti traverse ces dernières semaines. Le maire PS de Pietrosella, Jean-Baptiste Luccioni, sera pour sa part le représentant de l'union des gauches sous la bannière du Nouveau Front Populaire. Enfin Michel Chiocca sera le candidat de Mossa Palatina dans cette circonscription, tandis que François Filoni, le délégué régional du Rassemblement National, entre dans la course en entendant bien être un challenger sérieux. Sur les deux circonscriptions, on peut s'attendre à des duels potentiellement serrés.

### OFFRE PARFOIS PLÉTHORIQUE À L'EXTRÊME-DROITE

Ce ne sont pas moins de onze candidats qui s'affrontent le 30 juin prochain dans la première circonscription de la Haute-Corse. Le député nationaliste sortant, Michel Castellani, brigue de nouveau un siège au Palais Bourbon. Dans cette courte campagne, le député de Femu a Corsica souhaite convaincre les électeurs grâce à son bilan. Si la « famille » nationaliste est cette fois désunie, seuls les indépendantistes de Core in Fronte lui opposent un concurrent en présentant l'un de leur cadre, Jean-Baptiste Lucciardi. Du côté des autres formations politiques, peu de changement par rapport à 2022. Julien Morganti, battu au second tour en 2022, se présente à nouveau. À gauche, le bastiais Jean-François Paoli, vice-président de la fédération du Parti Radical de Corse est lui aussi candidat une nouvelle fois, avec le soutien d'une partie de la droite. Après le retrait à la dernière minute de la candidature de Michel Stefani, le leader du Parti Communiste en Corse, c'est finalement Sacha Bastelica, de La France Insoumise qui représentera Le Nouveau Front Populaire tandis qu'Olivier Josué représente Lutte Ouvrière. Cette première circonscription de la Haute-Corse est surtout marquée par la présence de quatre candidats d'extrême-droite: Jean-Michel Marchal pour le Rassemblement National; Jean-Michel Lamberti, candidat Reconquête; Alexis Fernandez, ancien candidat RN qui se présente sans étiquette et Nicolas Battini, leader de Mossa Palatina pour qui ces élections législatives anticipées seront aussi un premier test électoral. Enfin, il y a également la candidature de Gaël Maquet, candidat sans étiquette. Sur cette circonscription, la consultation sera l'occasion, pour certains candidats, de juger de leur assise en vue des prochaines échéances municipales.

Des quatre circonscriptions de l'île, la deuxième circonscription de la Haute-Corse sera certainement la plus scrutée. Le député Femu a Corsica sortant, Jean-Felix Acquaviva, y brigue un nouveau mandat. La courte campagne qui s'achèvera au soir du 30 juin 2024 l'opposera, comme en 2022, à François-Xavier Ceccoli. Le patron de la fédération Les Républicains en Haute-Corse partira cette fois-ci, plus que jamais peut-être, avec le sentiment que le siège de député est à sa portée, mais en tant que candidat de droite et non sous l'étiquette LR. Il y a deux ans, seulement 156 voix d'écart séparaient les deux hommes au soir du second tour. Ici aussi, le député sortant n'affronte qu'un seul candidat nationaliste, Antoine Carli de Core in Fronte. Reste à savoir sur qui pourraient se reporter les plus de 5700 voix qui en 2022, au premier tour, étaient allées à Lionel Mortini, ancien conseiller territorial Corsica Libera. À gauche, Hélène Sanchez, militante d'Europe Ecologie les Verts, représente le Nouveau Front Populaire et Viviane Rongione est candidate sous la bannière de Lutte Ouvrière. À l'extrême droite, une seule candidature; celle de Sylvie Fernandez pour le Rassemblement National puisque Jean-Antoine Giacomi de Forza Nova a finalement décidé de retirer sa candidature. Il y a deux ans, au soir du premier tour, le Rassemblement National avait obtenu une quatrième place avec un peu plus de 11 %, loin derrière les ténors locaux. Enfin, pour la seconde fois, Marie-Louise Mariani est candidate sans étiquette. Huit candidats, donc. Mais d'ores et déjà, les regards convergent vers un possible duel entre les deux hommes forts de ce territoire rural. ■ **Manon PERELLI & Christophe GIUDICELLI**

## ÉNERGIE

### Future centrale du Ricanto: mise en œuvre confirmée

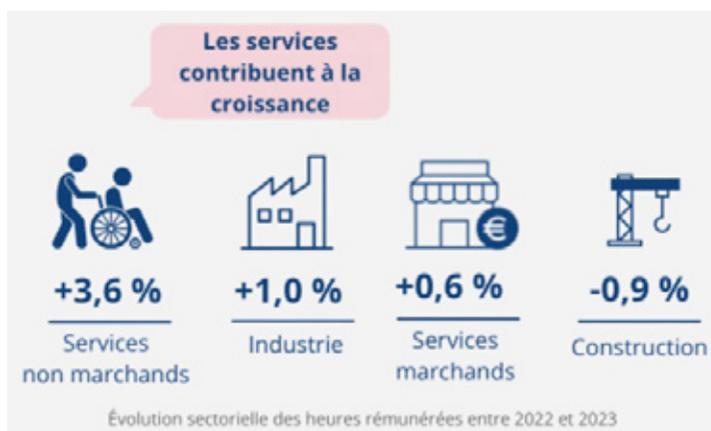
**Il y a peu encore** (cf notre édition 7034) l'inquiétude était de mise quant à la réalisation de la centrale électrique du Ricanto destinée à remplacer celle du Vazzio, alimentée au fioul lourd. Le président du Conseil exécutif de Corse, Gilles Simeoni s'en était alarmé lors de la dernière session de l'Assemblée de Corse, expliquant que, le Gouvernement s'étant engagé « dans une course aux économies budgétaires importantes » certains grands projets, notamment dans le domaine de l'énergie, pourraient en pâtir. Il indiquait toutefois que le préfet de Corse, interrogé sur le sujet, avait assuré que l'arrêté ministériel auquel était suspendu le lancement effectif du projet ne tarderait pas à être signé. Toutefois, dans un contexte politique rendu d'autant plus incertain du fait de la dissolution de l'Assemblée nationale, des doutes subsistaient encore. Mais le 19 juin 2024, la préfecture de Corse a annoncé que « L'arrêté ministériel fixant le taux de rémunération du capital immobilisé pour le projet de la nouvelle centrale de production d'électricité du Ricanto à Ajaccio fonctionnant au bioliquide, signé par le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique » serait publié au journal officiel d'ici la fin de la semaine en cours. Ainsi, souligne le communiqué de la préfecture, la mise en œuvre de la future centrale, qui représente un coût d'investissement de plus de 800 M€ financés par l'Etat et EDF, « se poursuit donc telle que prévue » et, les travaux, sous maîtrise d'ouvrage d'EDF, devraient ainsi pouvoir débuter dans les semaines à venir avec une perspective de mise en service dans le courant de l'année 2027. ■ AN

## ÉCONOMIE

### Une année 2023 en légère croissance

**En 2023, l'activité économique en Corse** a connu une légère croissance, quoiqu'elle ait été en retrait par rapport aux années précédentes. C'est ce qu'indique un bilan publié par l'Insee le 13 juin. Ainsi, mesurée via le nombre d'heures rémunérées, l'activité insulaire a progressé de 0,8 % par rapport à 2022. Le premier semestre de l'année a été tonique, tandis que le second a connu un fort ralentissement. L'industrie a tiré « son épingle du jeu ». Dans le domaine des transports, sur l'année, le trafic de passagers a été stable par rapport à 2022, avec 8,2 millions de voyageurs (hors croisiéristes) qui ont transité par les ports et les aéroports de Corse. En revanche, l'activité des hébergements touristiques marchands

a ralenti: avec 10 millions de nuitées, la fréquentation touristique des hôtels, campings et autres hébergements collectifs de tourisme a enregistré une baisse de 7 % après le rebond de 2022, année considérée comme particulièrement favorable. Dans l'hébergement marchand, la baisse de la clientèle a concerné tout autant le nombre de nuitées que le chiffre d'affaires. Le bilan est également maussade dans le secteur de la construction: l'an passé, le nombre de logements autorisés à la construction en Corse a reculé de 14 %. Toutefois, les deux départements affichent des chiffres diamétralement opposés, avec une chute de 39 % en Haute-Corse et une hausse de 33 % en Corse-du-Sud. Par rapport à 2022, les mises en chantier de logements ont baissé de 14 %; les mises en vente de logements neufs ont été inférieures d'un quart à ce qu'elles étaient en 2022 et les ventes effectives ont été deux fois moins nombreuses. Quoique ces deux secteurs soient régulièrement présentés comme fondamentaux pour l'économie locale, au point que certains affirment qu'ils « font vivre les Corses », les difficultés rencontrées par l'hébergement-restauration et la construction ont cependant eu peu d'impact sur l'emploi. Avec 129 000 emplois salariés, il est resté stable, notamment grâce aux transports, aux activités financières et à l'industrie. Cependant, 2023 a marqué la fin de douze années de hausses consécutives de l'emploi en Corse et le taux de chômage a connu une hausse 0,4 point, mais il restait cela dit un point en deçà du niveau national, se situant parmi les plus bas de France après ceux de Pays de la Loire, Bretagne et Auvergne-Rhône-Alpes. Il était également inférieur de 1,3 point par rapport à la situation d'avant crise sanitaire. Dans le secteur agricole, les résultats sont plus contrastés. Si la viticulture a atteint « une production historique et de qualité » (pour la première fois, les volumes ont dépassé les 400 000 hectolitres), l'agrumiculture qui est restée dans sa moyenne de production quinquennale a diversifié ses débouchés et la castanéiculture semble s'être rétablie après les années noires dues au cynips. Quant à la production d'avocats, elle a doublé ses volumes en trois ans, pour atteindre presque 200 tonnes. L'oléiculture et la filière animale ont en revanche connu des difficultés. ■ AN



## EXPOSITION

**Méditerranéennes-Ritratti di donne**

Les quatre musées de la Collectivité de Corse labellisés « musée de France » ont choisi de proposer une thématique commune, *Donne di Corsica*, pour leurs expositions temporaires 2024-2025. Le public pourra ainsi découvrir des statuettes préhistoriques au Musée de l'Alta Rocca à Levie; des pièces d'orfèvrerie étrusque inédites au Musée d'Aleria et des documents historiques inestimables sur Maria Cosway au Musée Pascal Paoli de Morosaglia... Tandis que le Musée de la Corse s'intéresse au rôle des femmes dans la société insulaire au travers d'une série de portraits issus des collections du Centre méditerranéen de la photographie, du daguerréotype à la street photography en passant par les mirror sessions d'Antoine Giacomoni. Cette exposition s'attache à dépasser les stéréotypes de la femme corse et méditerranéenne, souvent réduite aux rôles d'épouse, de mère, de sœur ou de fille. « *L'histoire nous montre déjà, quand on cherche bien, qu'elle était là dans les révolutions et les crises pour participer aux mouvements. Nous ne pouvons rester insensibles. Comment ne pas être émus de toutes ces femmes qui se sont battues pour échapper à un destin tracé par les hommes? Dans une société qui se veut patriarcale, face à l'institution du mariage, pendant la guerre, plusieurs nous ont montré ce que sont le courage et le prix de la liberté. Ce sont toutes ces émotions, ces sentiments que nous renvoient ces photographies* » dit Pierre-Jean Campocasso, directeur du patrimoine de la Collectivité de Corse.

Jusqu'au 22 septembre 2024, 10h-19h. Musée de la Corse, Corte.  04 95 45 25 45 & [www.museudiacorsica.corsica](http://www.museudiacorsica.corsica)



## MUSIQUE &amp; GASTRONOMIE

**In Aleria**

Lancé en 2022 par Philippe Vincensini, chef du restaurant Veni è posa au domaine viticole de Terra Vecchia, le festival In Aleria est destiné à célébrer la cuisine, les micro-terroirs et les produits insulaires, dans un esprit de partage et de simplicité. Le but était en effet de ne pas en faire un rendez-vous à la mode où se pressent quelques personnalités et leur petite cour, mais plutôt un événement populaire, accessible au plus grand nombre, avec une convivialité bon enfant. Les deux premières éditions ont associé bonne chère et humour. Cette fois, c'est la musique qui s'invite aux tables, avec trois concerts gratuits -Jean-Charles Papi (le 21 à 21h15; le groupe Orizzonte (le 22 à 21h15); le groupe Spices Boys (le 23 à 21h)- et la présence, le 22 en journée, de l'école de musique de Cervione. Artisans, producteurs, cuisiniers, food trucks, une soixantaine d'exposants sont attendus.

Du 21 au 23 juin 2024. Place de la Liberté, Aleria.  04 95 57 94 77 & [www.inaleria.com](http://www.inaleria.com)



## THÉÂTRE

**Phèdre**

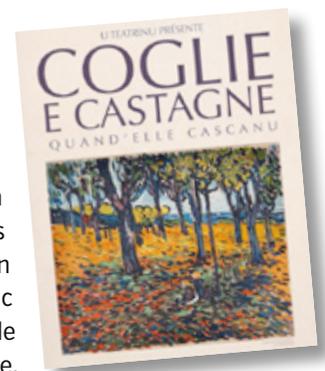
Épouse de Thésée, roi d'Athènes, Phèdre est consumée par un étrange mal. Elle finit par confesser à sa nourrice Œnone son désir insensé pour Hippolyte, le fils que Thésée a eu avec la reine des Amazones. Le jeune homme, lui, est épris d'Aricie, une princesse qui appartient à une famille rivale; et il n'ose pas l'avouer à son père. Lorsque la rumeur de la mort de Thésée se répand, Phèdre annonce cette disparition à son beau-fils et s'offre à lui. Mais Hippolyte la repousse. C'est alors que Thésée fait son retour. Sur les conseils d'Œnone, Phèdre affirme à son époux que leur union a été souillée et Hippolyte est accusé d'avoir tenté de séduire l'épouse de son père. Le jeune homme, tout en niant les faits dont on l'accuse, se refuse à accabler Phèdre. Thésée chasse son fils et le maudit, priant Neptune de le châtier. Il ne comprendra que trop tard l'injustice faite à son fils. Et c'est précisément cette injustice qui est au cœur de la mise en scène que signe Robin Renucci pour cette production du Théâtre de la Créée. Si la pièce de Racine dépeint les affres d'une femme qui fait primer son désir puis sa rancœur sur son honneur, le metteur en scène y voit surtout une « tragédie de l'inceste » dont Hippolyte est « la vraie victime » qu'il convenait de « revaloriser ».

Les 22 (21h30) et 23 juin (18h30) 2024. Cour du Palais des gouverneurs, Bastia.  [agenda.bastia.corsica](http://agenda.bastia.corsica)

**Coglie e castagne**

Créée en 2003, cette pièce de Guy Cimino met en scène trois cousins -Dominique, Carl'Antò et Maria- ainsi que leur amie d'enfance, Stella. Cachant un secret trop lourd à porter dans le microcosme villageois, Dominique a fui depuis longtemps vers Paris pour y refaire sa vie et il est devenu acteur. Carl'Antò a repris la bergerie de son père et n'a donc pas bougé. Pas plus que Maria, qui s'est dévouée pour prendre soin de leur tante, jusqu'à la mort de celle-ci. Et c'est justement à l'occasion des funérailles de la vieille dame qu'ils se retrouvent. Mais bien vite, autour de cet élément charnière de la vie et de la tradition culturelle insulaire, c'est toute l'opposition entre « ceux qui sont restés » et « ceux qui sont partis », qui est mise en exergue. Leurs retrouvailles vont donc sonner l'heure des révélations, balayer des non-dits demeurés trop longtemps enfouis dans la mémoire de chacun. Dans un décor volontairement minimaliste, la pièce jongle entre la langue corse et la langue française, « deux cultures qui se font face, qui s'allient parfois, pour nous enrichir de leurs différences... »

Le 26 juin 2024, 21h30. Place Guasco, Bastia.  04 95 34 98 00 & [agenda.bastia.corsica](http://agenda.bastia.corsica)



# CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCHARD



## LE GRAND BAZAR

**D**issolution, nouveau Front populaire, Rassemblement national aux portes du pouvoir, querelles, ruptures, Macron, Ciotti, Ruffin, Bardella, Mélenchon, Corbière, Bellamy... Certains jours, on se demande si tout ceci n'est pas un gigantesque poisson d'avril en juin ou une cyber provocation russe pour mieux déstabiliser la France à quelques semaines des Jeux olympiques.

Mais non. Tout est vrai. En mieux et en pire que dans les séries qu'on a tant aimées, de *Maison Blanche* à *House of cards*, à *Baron Noir* et à *La Fièvre*, la petite dernière de Canal+, celle qui laisse entrevoir un pays, le nôtre, au bord de la guerre civile... Comme l'écrit l'excellent essayiste Raphaël Llorca dans *Le Monde*: «*Tout se passe comme si l'acte du président de la République avait psychologiquement autorisé la liquidation de toutes les limites politiques.*»

On est donc pris d'un sacré tournis. On apprend que le Premier ministre a été l'un des derniers à savoir que le président de la République allait dissoudre l'Assemblée nationale, sans jamais être «consulté» comme l'exige l'article 12 de la Constitution; que la présidente de l'Assemblée nationale, qui doit être «consultée» elle aussi, a dû exiger un tête à tête avec le chef de l'État pour savoir de quoi il retournait; que le journaliste Pascal Praud, devenu porte-parole assumé de l'alliance droite-RN sur C News, a été prévenu avant tout le monde le 9 juin; que l'idée de la dissolution est née dans les cerveaux d'un ex-journaliste devenu conseiller du Prince, et d'un ancien sénateur d'abord conseiller viré par Jacques Chirac, puis tenant auprès de Nicolas Sarkozy le rôle de [talentueux] bouffon du roi. On nous annoncerait que Cyril Hanouna sera peut-être le prochain ministre de l'Éducation nationale qu'on se demanderait si, finalement, ce n'est pas une possibilité.

On en est au point que la presse étrangère s'interroge: «*Macron est-il fou?*» Les responsables politiques deviennent toujours un peu fous en période électorale. Les plus courtois virent haineux et paranoïaques avec la peur de perdre, et redeviennent normaux une fois l'élection passée. Cette fois, tous ou presque semblent touchés. Et ce n'est pas fini.

### ET HOLLANDE REVINT

Une semaine après la dissolution, qui est à la une du *Journal du Dimanche*? Nicolas Sarkozy. À la une de *La Tribune Dimanche*?

François Hollande. Qui donne une interview au *Monde*? Lionel Jospin. Si le contexte n'était pas aussi grave, on pourrait sourire de ces retours sur le devant de la scène. Ils sont surtout le signe qu'il y a le feu à la maison France.

François Hollande est candidat aux élections législatives dans la circonscription de Corrèze où il a été élu de 1988 à 1993 et de 1997 à 2012. Comme Valéry Giscard d'Estaing, redevenant député trois ans après sa défaite de 1981 et cachant à peine qu'il espérait redevenir chef du gouvernement (comme jadis Raymond Poincaré après 1918) voire même président.

On pourrait donc saluer un certain panache de la part de François Hollande, qui retourne au combat en des temps difficiles. Mais il y va en donnant sa bénédiction au nouveau Front populaire, dans un bric-à-brac où l'on croise Philippe Poutou, qui a parfois conseillé de tuer des policiers et se présente dans la circonscription de l'Aude où mourut le colonel Beltrame en luttant contre le terrorisme; Gérard Filoche, naguère exclu du Parti socialiste pour cause d'antisémitisme; un candidat fiché S qui s'est manifesté par diverses menaces de mort; et pas mal d'antisémites patentés. On dira qu'on n'est pas responsable des prises de position de ses «amis» politiques. Tout de même: on a connu Hollande plus regardant.

D'autres leaders socialistes, comme Bernard Cazeneuve, Manuel Valls, François Rebsamen, Jérôme Guedj ou Julien Dray, ne veulent pas manger de ce pain-là et appellent à la constitution d'un front «social-démocrate». Mais en moins de deux semaines et avec seulement deux députés socialistes sortants sur trente-et-un, que peuvent-ils faire?

«*Il vaut mieux perdre une élection que perdre son âme*», affirmait jadis le RPR Michel Noir pour contrer le Front national de Jean-Marie Le Pen. Mais, pour les socialistes, refuser l'alliance signifiait, au moins provisoirement, disparaître de la scène. Dilemme: l'efficacité politique ou la morale? Ça aurait fait un beau sujet pour le Bac philo.

### GIGANTESQUE CASSE-TÊTE

Les électeurs du parti Les Républicains [LR], deux jours après la dissolution de l'Assemblée nationale, ont assisté, les pauvres, au psychodrame entre Éric Ciotti, président favorable à un accord avec le Rassemblement national, et ceux qui s'y opposent [Pécresse-Larcher-Bertrand-Copé-Génevard-Wauquiez-Bel-



Illustration ICN

lamy). Mais ils ont aussi entendu François-Xavier Bellamy dire qu'entre la France insoumise et le RN, il voterait «*bien sûr!*» pour le RN, avant une petite marche arrière qui n'efface pas son cri du cœur.

Dans certaines circonscriptions, le vote tourne au casse-tête. Prenez les Hauts-de-Seine, ancien fief de Nicolas Sarkozy et désormais département du Premier ministre Gabriel Attal : un accord entre la majorité sortante et Les Républicains, sous l'égide du député Philippe Juvin, a été conclu. Il y a un seul candidat LR et majorité sortante. Mais LR, tendance non-Ciotti, ne l'entend pas de cette oreille et présente aussi un candidat dans certaines circonscriptions du département. Imaginez l'électeur de droite au moment de choisir son bulletin de vote : qui est LR-tendance Ciotti? Qui est LR-tendance accord Juvin-Attal? Qui est LR canal historique?

### MEA CULPA

Les sportifs en général et footballeurs en particulier, puisque l'équipe de France est sous le feu des projecteurs de l'Euro, doivent-ils prendre position avant les élections? C'est comme ils veulent. Mais est-ce utile? Mystère. Kylian Mbappé veut s'adresser d'abord aux jeunes : 25 % des 18-24 ans [51 % se sont abstenus] et 30 % des 25-34 ans [59 % se sont abstenus] ont voté pour la liste de Jordan Bardella aux élections européennes. Le numéro 10 de l'équipe de France n'a pas envie que les extrêmes gagnent, mais vise surtout l'extrême-droite. Il voudrait, dit-il, «*être encore fier*» de porter le maillot de l'équipe de France après le 7 juillet, avec ou sans nez cassé. On lui répondrait volontiers que le maillot représente la France, pas un parti politique, quand bien même celui-ci deviendrait majoritaire.

Côté culture, les candidats aux élections nationales ont longtemps aimé s'afficher avec des artistes et des écrivains. Mais une voix inattendue vient de s'élever : Ariane Mnouchkine, 85 ans, icône du monde du théâtre et longtemps aux premiers rangs de ce qu'on a appelé la «gauche morale», écrit dans *Libération* : «*Je nous pense en partie responsables, nous gens de gauche, nous, gens de culture. On a lâché le peuple, on n'a pas voulu écouter les peurs, les angoisses. Quand les gens*

*disaient ce qu'ils voyaient, on leur disait qu'ils se trompaient, qu'ils ne voyaient pas ce qu'ils voyaient [...]. Puis, comme ils insistaient, on leur a dit qu'ils étaient des imbéciles, puis, comme ils insistaient de plus belle, on les a traités de salauds*». Souvenir : Bernard Tapie avait été condamné pour «*injures publiques*» après avoir déclaré en 1992 : «*Si Jean-Marie Le Pen est un salaud, ceux qui votent pour lui sont des salauds!*» Ariane Mnouchkine ajoute : «*On a insulté un gros tiers de la France par manque d'imagination. L'imagination, c'est ce qui permet de se mettre à la place de l'Autre. Sans imagination, pas de compassion.*» Va-t-elle, cette fois, monter au créneau? «*Je ne suis pas certaine qu'une prise de parole collective des artistes soit utile ou productive*, répond-elle. *Une partie de nos concitoyens en ont marre de nous : marre de notre impuissance, de nos peurs, de notre narcissisme, de notre sectarisme, de nos dénis.*»

Un sacré mea culpa, qu'on aurait aimé moins tardif mais qui a le mérite d'exister. Même si *Libération* a fait en sorte qu'il ne se voie pas trop, en titrant les propos d'Ariane Mnouchkine : «*À quel moment doit-on cesser de faire du théâtre sous un gouvernement RN?*», là où «*On a lâché le peuple*», par exemple, eût été plus pertinent. Mais chacun titre ce qu'il veut chez lui. C'est la liberté de la presse. On y tient et, jusqu'à nouvel ordre, elle est garantie.

### ÉVITER LA FAUTE

Pendant ce temps-là, après avoir réglé son compte à Marion Maréchal et un peu déçu du peu de visages connus qu'amène Éric Ciotti dans la corbeille de mariage, le Rassemblement national polémique le moins possible. Il revoit son programme à la baisse avec comme refrain «*nous allons hériter d'une situation très difficile*» et voilà que Jordan Bardella commence à faire la fine bouche : il veut bien aller à Matignon, mais seulement avec la majorité absolue... Comme les équipes de football qui mènent au score, le RN tente de pas prendre de but et, surtout, veut éviter de commettre des fautes. Mais il reste un peu plus de deux semaines avant la fin des deux mi-temps des 30 juin et 7 juillet. C'est long, pour qui est si peu préparé à gagner le match. ■



**agir  
PLUS**

**POMPE À CHALEUR AIR/AIR**  
**PETIT COMMERCE, BUREAU, CAFÉ,**  
**HÔTEL, RESTAURANT...**

**MONTANT PRIME ÉCONOMIE D'ÉNERGIE**

**600€** Par unité extérieure installée

**Remplacez votre pompe à chaleur vétuste ou hors service par une solution performante.**

**FAITES CONFIANCE AUX ENTREPRISES PARTENAIRES AGIR PLUS**

Calculez votre Prime sur [corse.edf.fr/agirplus/](https://corse.edf.fr/agirplus/) et demandez un devis à une entreprise Agir Plus labellisée RGE.



**SCANNEZ-MOI !**  
**RETROUVEZ TOUTES NOS SOLUTIONS AGIR PLUS.**

**L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.**

EDF-SA 22-30 avenue de Wagram 75382 Paris Cedex 08 - France Capital de 930 004 234 euros 552 081 317 R.C.S Paris - Crédits photos : Adobe Stock - Création : EbWeb



Programme en faveur de la maîtrise de la Demande d'Énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.

